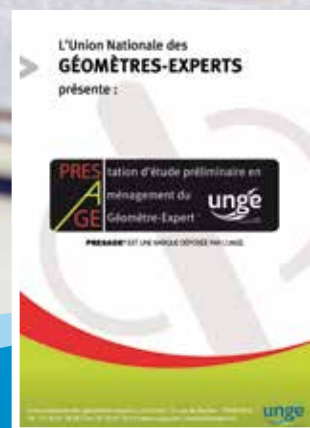
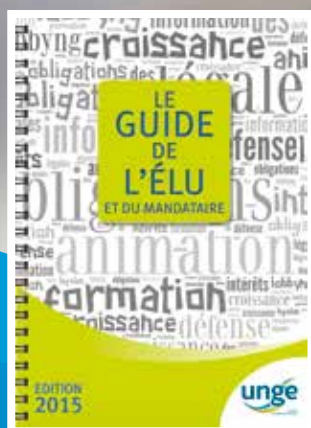


Janvier 2015

Union Nationale des Géomètres-Experts



2014

Rapport d'activité

unge
Syndicat
des géomètres-experts

2014

Rapport d'activité

Avant-propos

Syndicat des géomètres-experts, l'UNGE conduit et organise les actions décidées collectivement par ses adhérents relatives à la défense et à la promotion de leurs intérêts économiques, juridiques et sociaux. Principal représentant patronal, il assure, avec les partenaires sociaux, la négociation paritaire et la formation. Il inscrit son action, au niveau national et européen, dans les contextes environnementaux, technologiques et culturels actuels.

Services

L'UNGE est un Syndicat professionnel ; il met en œuvre des services qui simplifient le quotidien des chefs d'entreprises adhérents grâce aux cotisations qui lui sont versées et qui sont l'essentiel de ses revenus.

Protection

L'UNGE protège d'abord les intérêts de ses adhérents, ceux de leur entreprise et veille à la pérennité de leurs activités.

En leur fournissant une assistance permanente (juridique, conseil, métier...), l'UNGE permet à ses adhérents d'envisager plus sereinement leur rôle de chef d'entreprise.

Proximité

Les représentations locales de l'UNGE assurent une proximité du syndicat vis-à-vis des adhérents et favorise les échanges entre confrères d'un même territoire :

- 82 Chambres départementales,
- 18 Chambres régionales.

Les rendez-vous nationaux décentralisés en régions permettent également un rapprochement entre les trois niveaux composant l'UNGE : national, régional, départemental.

L'UNGE assure également le lien avec les organisations professionnelles des professions connexes aux géomètres-experts.

Sommaire

I - VIE DU SYNDICAT	page 4
L'UNGE en quelques chiffres.....	page 4
Les élus du Bureau National.....	page 4
Election des membres élus et du Bureau National 2014.....	page 4
Réunions nationales.....	page 5
Réunions du Comité Directeur UNGE.....	page 5
Les Groupes de Travail de l'UNGE.....	page 6
Vie de la profession.....	page 6
Cotisations 2014.....	page 7
Permanent UNGE.....	page 7
Le secrétariat de l'UNGE.....	page 7
II - L'ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2014	page 8
Formation	page 8
Concurrence	page 11
Communication	page 14
Point sur les travaux du Groupement VISAGE®	page 20
Affaires sociales	page 21
Avocats et conseils	page 27
Assurances	page 27
Partenariat et représentation	page 27
Mutualisation des actions des Chambres	page 30
E-boutique	page 32
Echanges : Rencontres et Assemblées	page 32

I. Vie du syndicat

L'UNGE en quelques chiffres

648

structures adhérentes

73

réunions nationales
(Bureau national, Comité Directeur,
Groupes de Travail)

91

Traits d'Union

1405

demandes d'adhérents
ou de Chambres
au secrétariat de l'UNGE

107

mandats et représentations

30

mandataires nationaux

271

jours de réunions
nationales tous mandats
confondus

Les élus du Bureau National



Michel SAGNIEZ

Président



Marie-Jo GALLET

Vice-présidente



Jérôme LEBOURG

Vice-président



Régis LAMBERT

Secrétaire



Claude DHOMBRES

Trésorier

Election des membres élus et du Bureau National 2014

Tous les deux ans, l'Assemblée Générale des adhérents organise l'élection des trois "membres élus" qui composent, avec l'ensemble des Présidents de Chambres régionales, le Comité Directeur de l'UNGE.

Cette élection s'est déroulée lors de l'Assemblée Générale des 23 et 24 janvier 2014.

Au préalable, les adhérents ont reçu les professions de foi des trois candidats : Claude DHOMBRES, Jérôme LEBOURG, Michel SAGNIEZ.

... Voir le Trait d'Union n°426 - Modalités de vote à l'Assemblée Générale 2014

Résultat des élections

• Ont été élus au Comité Directeur par les membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale :

- ▶ Claude DHOMBRES, géomètre-expert à Montpellier, Languedoc-Roussillon (103 voix).
- ▶ Jérôme LEBOURG, géomètre-expert à Meylan, Rhône-Alpes (108 voix).
- ▶ Michel SAGNIEZ, géomètre-expert à Orchies, Nord-Picardie (110 voix).
- Ont été élus au Bureau National par les membres présents ou représentés du Comité Directeur (18 présents, 20 votants dont 2 pouvoirs) :
- ▶ Michel SAGNIEZ, géomètre-expert à Orchies, Nord-Picardie, membre élu : Président (18 voix).
- ▶ Marie Jo GALLET, géomètre-expert à Tournus, Bourgogne, Présidente de la Chambre Régionale Bourgogne Franche-Comté : Vice-présidente (19 voix).
- ▶ Jérôme LEBOURG, géomètre-expert à Meylan, Rhône-Alpes, membre élu : Vice-président (19 voix).

- ▶ **Régis LAMBERT**, géomètre-expert à Sarrebourg, Moselle, Président de la Chambre Régionale Alsace-Moselle : Secrétaire (**19 voix**).
- ▶ **Claude DHOMBRES**, géomètre-expert à Montpellier, Languedoc-Roussillon, membre élu : Trésorier (**18 voix**).

... Voir le **Trait d'Union n°431 - Assemblée Générale 2014 - Résultat des élections nationales**

Réunions nationales

Le Bureau national a tenu ses réunions hebdomadaires tous les lundis, ainsi que des réunions physiques une fois par mois.

Le Comité Directeur s'est réuni :

- Les 22 et 24 janvier 2014,
- Les 19 et 20 mars 2014,
- Les 18 et 19 juin 2014,
- Les 8 et 9 septembre 2014,
- Le 3 novembre 2014,
- Les 10 et 11 décembre 2014.

Réunions du Comité Directeur UNGE

Les travaux du Comité Directeur se sont organisés autour des principaux sujets à l'ordre du jour :

Comité Directeur des 22 et 24 janvier 2014

- Comptes et budget UNGE pour présentation en Assemblée Générale le 23 janvier 2014 :
 - ▶ Approbation des comptes 2013.
 - ▶ Approbation du budget 2014.
- Cotisations 2014 :
 - ▶ Vote des montants.
- Assemblée Générale :
 - ▶ Répartitions des inscriptions par région.
 - ▶ Tribunes et débats du 23 janvier 2014 "géomètres-experts conduire le changement".
 - ▶ Organisation des permanences du stand UNGE.
- Communication :
 - ▶ Point sur le site web et les outils de communication à venir.

Comité Directeur des 19 et 20 mars 2014

- UNGE et paritarisme :
 - ▶ Actions suite au mini-séminaire.
- Cotisations :
 - ▶ Point sur les retours d'autorisation de prélèvements.
- Point budget.
- Mandataires :
 - ▶ Activités des Chambres.

- Résultats de la cartographie de l'activité des régions :
 - ▶ Création du CNARU / nouveaux éléments.
- Avis du Comité Directeur sur la participation de l'UNGE :
 - ▶ Groupes de Travail et Groupe de Réflexion prospective.
 - ▶ Feuilles de route.
 - ▶ Point sur les membres des Groupes & mandataires.
- Services aux adhérents :
 - ▶ Concurrence :
 - Ingénierie publique : Retours sur la lettre aux parlementaires et à **Cécile DUFLOT**.
 - Contrôle des Délégations Départementales de Protection de la Population : retours.
 - Définition des actions contre l'exercice illégal de la profession.
 - EPCI : Droits et obligations dans le cadre de la création d'un service topographique.
 - ▶ Services aux Adhérents à développer.
- Comité de coordination OGE / UNGE :
 - ▶ Compte rendu.
- Evènements / échanges :
 - ▶ Assemblées des Comités Régionaux 2014 : candidature des régions organisatrices.
 - ▶ Assemblée générale 2015 : Propositions du Bureau National.
- Communication :
 - ▶ Interne.
 - ▶ Externe.
 - ▶ Site web : mise en ligne officielle.

Questions diverses :

Fonctionnement de la CIPAV.

Comité Directeur des 18 et 19 juin 2014

- Cotisations 2014 et comptes nationaux.
- Paritarisme :
 - ▶ Présentation des principaux changements à venir liés à la réforme de la formation professionnelle et à la mise en place du paritarisme interprofessionnel des Professions Libérales.
- Création du CNARU.
- Service aux adhérents et aux Chambres :
 - ▶ Concurrence : Actions contre l'exercice illégal de la profession.
 - ▶ Affichage obligatoire : Mutualisation des travaux entrepris par des Chambres.

- ▶ Formations UNGE : Comptabilité bilan carbone pour les cabinets de géomètres-experts.
- ▶ Obligations en matière de sécurité.
- ▶ Point sur les travaux des groupes de travail nationaux.
- ▶ Point sur la qualité du service Groupama PJ.
- Informations sur la coordination avec l'OGÉ.
- Organisation du syndicat et des Chambres régionales et départementales :
 - ▶ Projet de refonte des statuts nationaux.
 - ▶ Géomètres-experts salariés : Condition de participation aux réunions de Chambres.
- Evènements / Echanges : Assemblées des Comités Régionaux 2014.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 471 - Comité Directeur du 19 juin 2014

Comité Directeur du 9 septembre 2014

- Affaires sociales
 - ▶ Réflexion du Comité Directeur quant à une renégociation des taux de contribution à la formation, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.
 - ▶ Réflexion sur l'opportunité du BTS Géomètre-Topographe dans le cadre d'un rendez-vous avec le Ministère de l'Education Nationale le 8 octobre 2014.
- Evènements / Echanges :
 - ▶ Assemblées des Comités Régionaux 2014.
 - ▶ Assemblée Générale Nationale 2015.
- Informations :
 - ▶ Refonte des statuts UNGE.
 - ▶ Nouveau livret mis à jour des formations sous accords-cadres UNGE et Cycle Entreprise.
 - ▶ Projet de Livret d'accueil des jeunes géomètres-experts.

...✚ Voir le Trait d'union n°489 - Comité Directeur du 9 septembre 2014

Comité Directeur du 11 décembre 2014

- Nouvelle organisation de l'UNGE
- Comptes 2014 et budget 2015.
- Indemnités des mandataires.
- Affaires sociales :
 - ▶ Suite de la réflexion quant à une renégociation des taux de contribution à la formation.
 - ▶ Point sur les dernières commissions paritaires nationales.
 - ▶ Réflexion sur le fonctionnement de l'APGTP.
 - ▶ Information sur la labellisation paritaire des formations.
 - ▶ Négociations des minimas 2015.
 - ▶ Réunion d'information des mandataires en commissions paritaires du 22 janvier 2015.
- Conjoncture économique :
 - ▶ Retours des Assemblées Générales des Chambres régionales.
- Vie syndicale :
 - ▶ Création d'un nouveau syndicat des géomètres-experts : CNGE.

- Services aux adhérents :
 - ▶ Devenir du service Groupama Protection Juridique.
- Evènements / Echanges :
 - ▶ Bilan des Assemblées des Comités Régionaux 2014.
 - ▶ Assemblée Générale Nationale 2015.
- Planning des prochaines réunions nationales.

...✚ Voir le Trait d'Union n°510 - Comité Directeur du 11 décembre 2014

Tous les mois l'UNGE informe des réunions nationales et régionales du mois à venir :

- Réunions nationales de Bureau et de Comité Directeur.
- Réunions paritaires nationales, des sous commissions nationales, et régionales.
- Réunions des Groupes de Travail Concurrence, Communication, Formation et du groupement VISAGE®, et des Groupes de travail régionaux.
- Réunions institutionnelles auxquelles participent les mandataires UNGE.

...✚ Voir les Traits d'Union Calendrier des réunions n°425, 433, 441, 448, 456, 464, 473, 484, 492, 499, 508.

Les Groupes de Travail de l'UNGE

L'UNGE compte trois Groupes de Travail (Communication, Concurrence, Formation), un Groupe de Réflexion (Prospective) et une entité regroupant les géomètres-experts diagnostiqueurs (VISAGE®).

Ces groupes sont pilotés, animés et constitués de confrères et collègues adhérents de l'UNGE.

Ensemble ils œuvrent à la défense et la promotion des intérêts des adhérents, créent des outils qu'ils mettent à leur disposition (voir la partie "Documents" de votre extranet) et participent à la mutualisation des travaux des Chambres.

Ces Groupes ont présenté au Bureau National de l'UNGE les projets et actions prévus pour l'année 2014.

En adhérant à l'UNGE, les géomètres-experts soutiennent leurs travaux.

...✚ Voir le Trait d'Union n°447 - Groupes UNGE 2014 : Feuilles de route et composition

Vie de la profession

Comité de coordination OGE / UNGE

Un comité de coordination s'est tenu le 4 mars 2014 entre le Bureau du Conseil Supérieur de l'OGÉ et le Bureau National de l'UNGE.

Les sujets traités ont été les suivants :

- La coordination et la coopération en matière de communication.
- Les affaires sociales.
- Les échanges d'informations sur les travaux communs relatifs aux professions réglementées.

- Les contrôles de cabinets par les services départementaux de la DGCCRF.
- La coordination des actions en matière de concurrence et de respect du domaine de compétence réservé des géomètres-experts.
- La réflexion sur la réforme des instances disciplinaires.
- Le lancement d'une réflexion globale sur la formation initiale.

Ces différents sujets ont été abordés en Comité Directeur UNGE le 20 mars 2014.

...✚ Voir le Trait d'Union n°442 - Comité de coordination OGE / UNGE du 4 mars 2014

Cotisations 2014

Ouverture des cotisations le 18 mars 2014, clôture des cotisations et services le 1^{er} avril.

L'**Assemblée Générale** du 23 janvier 2014 a voté à la majorité le mode de paiement de la cotisation à l'UNGE par prélèvement automatique en quatre échéances annuelles.

Ce **mode** de paiement proposé par le Comité Directeur a pour objectif :

- De faciliter l'acte de payer,
- D'étaler l'effort financier des cabinets sur l'année,
- De permettre la ré-adhésion sans risque d'interruption des services du syndicat,
- Une économie de gestion,
- De faciliter la collecte des cotisations par vos Présidents de Chambre afin de leur permettre de consacrer plus de temps aux actions syndicales.
- De leur offrir par ailleurs une reconnaissance immédiate de leurs adhérents.
- De participer à la mise en conformité du syndicat avec la loi du 20 août 2008 (décret de décembre 2009) sur la transparence des associations & syndicats, également appliquée dans le cadre de la levée des cotisations.

Pour ce faire, le Trésorier National a demandé aux adhérents de retourner à l'UNGE le mandat d'autorisation de prélèvement accompagné de leur RIB/IBAN.

L'**échancier** des prélèvements a été le suivant :

- 10 avril 2014 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2013 divisé par 4 ;
- 15 juillet 2014 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2013 divisé par 4 ;
- 15 septembre 2014 : montant de la cotisation de votre cabinet en 2013 divisé par 4 ;
- 15 novembre 2014 : solde de la cotisation due pour l'année 2014 en fonction de la déclaration saisie en ligne sur l'extranet avant le 30 octobre 2014.

...✚ Voir le Trait d'Union n°444 - Ouverture des cotisations UNGE 2014 - modalités d'adhésion

...✚ Voir le Trait d'Union n°446 - Adhésion à l'UNGE 2014 : Les services

...✚ Voir le Trait d'Union n°450 - Cotisation UNGE 2014 - Important : rappel des modalités d'adhésion

...✚ Voir le Trait d'Union n°453 - Cotisation UNGE 2014 - RAPPEL

...✚ Voir le Trait d'Union n°454 - Cotisation UNGE 2014 - Clôture des services aux non adhérents

...✚ Trait d'Union n°472 - Cotisations 2014 : N'oubliez pas de remplir votre bulletin !

Permanent UNGE

Sandrine MERMIN, Chargée de Projets, depuis janvier 2010.

Le secrétariat de l'UNGE

Le **secrétariat** est assuré par la société CERTEX-CALITEX. Le secrétariat est le point d'entrée unique de toutes demandes d'adhérent.

L'UNGE a doté le secrétariat d'un outil de CRM (enregistrement et suivi des demandes des adhérents).

Nombre de demandes ou informations transmises au secrétariat par des adhérents ou des Chambres tous sujets confondus en 2014 : **1405**.

Service aux élus et mandataires - réunions téléphoniques.

Dans le cadre des mandats UNGE, le syndicat simplifie et favorise les échanges en mettant à disposition de ses élus un service de réunions à distance, avec possibilité de partage d'écran et de visio-conférence via Go to Meeting (outil de conférences Web et de réunions en ligne ou téléphoniques). Pour les Chambres départementales et régionales UNGE, cet outil pratique permet une optimisation de la fréquence des réunions, un gain de temps, des économies non négligeables.

II. L'actualité de l'année 2014

Formation



Groupe de Travail formation :

Pilote : David NICOLAS.

Membres : Patrick GUÉBELS, Benoît MARTIN-GOUSSET,
Patrice LANQUETIN, Yves SARRAT.

5 réunions (physiques ou téléphoniques) en 2014.

Formations du "cycle Entreprises 2014" UNGE

L'UNGE, organisme de formation inscrit à la Préfecture de Paris, a actualisé son cycle de formation destiné aux géomètres-experts chefs d'entreprises ou cadres expérimentés de cabinets.

Ce "Cycle Entreprise" de l'UNGE est composé de 14 formations, conçues et mises au point avec les professionnels partenaires de l'UNGE les plus imprégnés du quotidien des cabinets de géomètres-experts.

Il est dédié aux problématiques économiques, sociales, financières, juridiques et managériales.

Chaque journée peut être organisée isolément, partout en France du moment que le nombre minimum de participants atteint 8 personnes.

Nouveaux thèmes en 2014 :

- Ressources Humaines : Optimiser la gestion des Ressources Humaines en période de changement.
- Le Dirigeant et ses choix : Réaliser le "Bilan Carbone[®]" Ademe de son entreprise.
- Les Réseaux Sociaux : découvrir les réseaux sociaux, créer & animer des pages professionnelles.

Et toujours (extraits) :

- Valoriser l'image de l'entreprise par la relation salariés/clients.
- Gestion financière : les outils de suivi et de prévision.
- Le memento social de l'UNGE : la convention collective et les accords sociaux décryptés.
- Stratégie de carrière, de l'installation à la retraite.
- Techniques de vente : supports avant-vente.
- Techniques de vente : vendre mieux et plus !
- Gérer son temps : vous préférez être maître de votre temps plutôt qu'en être esclave ?

...❖ Voir le Trait d'Union n°458 - *Le Cycle Entreprise 2014 et les formations normalisées de l'UNGE*

Formations normalisées UNGE : Les accords-cadres UNGE

L'accord-cadre, signé entre l'UNGE et un organisme de formation, permet de mutualiser à l'ensemble des adhérents, sur proposition du Groupe de Travail formation après étude selon des critères qualitatifs, une formation mise en place par l'une des Chambres régionales UNGE ou un groupe de travail.

Une remise sur la cotisation nationale de l'année suivante est dans ce cas accordée aux adhérents en fonction du nombre de collaborateurs de l'entreprise suivant une formation bénéficiant d'un accord cadre.

L'ensemble de ces programmes répondent aux critères d'organisation et de qualité imposés par l'UNGE aux sessions destinées aux collaborateurs et employeurs de cabinets de géomètres-experts.

Un courrier d'incitation à l'utilisation de ces accords-cadres a été adressé par le Groupe de Travail Formation aux Présidents de Chambres régionales en janvier 2014.

Les formations normalisées à destination des salariés seront présentées en CPR pour être labellisées par la CPNEFP et ainsi bénéficier d'une meilleure prise en charge par ACTALIANS.

Le Groupe Travail Formation a édité une brochure recensant les formations relevant d'accords-cadres :

Les formations :



- **Implantation** (initiative : Chambre régionale Ile de France, organisme de Formation : GéoAptitude).
- **Division en volumes** (initiative : Chambre régionale Ile de France, organisme de Formation : GéoAptitude).
- **Copropriété** (initiative : Groupe de travail formation UNGE, organisme de Formation : GéoAptitude).
- **Copropriété** (initiative : Groupe de travail formation UNGE, organisme de Formation : Géot talents).
- **Santé et sécurité au travail** (initiative : Chambre régionale Paca-Corse, organisme de Formation : GéoAptitude).
- **Gérer les conflits dans nos activités “métier”** (initiative : Chambre régionale Nord-Picardie, organisme de Formation : Agir et donner sens).
- **Cycle Relevés d’architecture** (initiative : Chambre régionale Ile de France, organisme de Formation : GéoAptitude).
- **Opportunités et Techniques des marchés de la mesure** (initiative : Groupes de Travail et concurrence, organisme de Formation : UNGE).

Chacune de ces formations fait l’objet de questionnaires d’entrée et sortie.

...✚ Voir le Trait d’Union n°458 - *Le Cycle Entreprise 2014 et les formations normalisées de l’UNGE*

Le Groupe de Travail Formation poursuit ses travaux afin de proposer de nouveaux programmes, notamment une formation “préparation à l’habilitation électrique - non électricien (HoBo)”.

Formations salariés UNGE loi ALUR

Le groupe de Travail Formation a mis en place deux nouvelles formations normalisées UNGE, à l’attention des collaborateurs des cabinets de géomètres-experts :

LA LOI ALUR ET LA COPROPRIETE

Pour les Collaborateurs, Cadres, Chargés d’affaires, Techniciens spécialisés, ayant une pratique régulière et diversifiée dans le domaine de la Copropriété.

INCIDENCE DE LA LOI ALUR SUR L’URBANISME

Pour les géomètres-experts et les collaborateurs.

Ces formations normalisées font l’objet d’un accord-cadre entre l’organisme de formation et l’UNGE car elles répondent à des critères de qualité précis.

Une remise sur la cotisation UNGE de l’année suivant la formation sera consentie pour chaque stagiaire inscrit à l’une des sessions organisées par les organismes de formation concernés.

Pour que ces formations soient mises en place dans votre région les adhérents sont invités à contacter leur Président de Chambre Régionale.

...✚ Voir le Trait d’Union n°502 - *Formations salariés UNGE loi ALUR*

Formations PRESAGE®

La marque PRESAGE® a fait l’objet d’un dépôt par l’UNGE ; son utilisation implique le respect d’un règlement d’usage de la marque qui matérialise les pré-requis et conditions indispensables à remplir pour délivrer une prestation PRESAGE®.

Outre l’adhésion à l’UNGE, les concepteurs ont en effet voulu assurer à cette prestation une identité et un contenu qualitatif, maîtrisé et harmonisé pour l’ensemble des détenteurs de la marque.

Le déploiement de PRESAGE® est confié aux chambres, régionales et départementales, en partenariat dans la mesure du possible avec les Ateliers d’Urbanisme, dans les régions où ils existent.

Pour les aider, les groupes Concurrence (pilote par Serge GARRIGOU) et Formation (pilote par David NICOLAS) ont mis au point un programme de formation spécifique de formateurs UNGE.

Un support de présentation et d’assistance au déploiement destiné aux chambres et aux adhérents, une fiche client/prospect et un powerpoint support de réunions complètent le dispositif.

Le cycle de formation PRESAGE® est composé de :

- Deux journées de formation sur l’offre d’étude préliminaire en aménagement des géomètres-experts PRESAGE® (connaissances et compétences techniques-juridiques-réglementaires et approche commerciale), délivrée par un formateur du groupe de “Formateurs PRESAGE® de l’UNGE”. Ces formateurs ont conçu les supports et ont été spécialement formés à la pédagogie.
- Une journée consacrée au financement des infrastructures et aménagements publics.

Les premières sessions de formation d’adhérents, passage obligé pour devenir utilisateur de la marque et délivrer la prestation d’étude préliminaire en aménagement de géomètre-expert PRESAGE® se sont tenues à partir de novembre 2014.

Détail des sessions :

- Caen les 25 et 26 novembre 2014
- Rennes les 2 et 3 décembre 2014
- Dijon les 9 et 10 décembre 2014
- Paris les 10 et 11 décembre 2014
- Lyon les 15 et 16 décembre 2014

Le bilan de ces sessions de formation est déjà très positif.

...➤ Voir le Trait d'Union n°481 - Formations PRESAGE®

...➤ Voir les Traits d'Union n°494, 500 - PRESAGE® - Inscriptions à la formation

Prise en charge des frais de formation des employeurs par le FIF-PL

Mandataires UNGE au FIFPL : Patrick GUEBELS (titulaire), Jocelyne FOREST (suppléante).

Le FIF-PL, Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux, peut prendre en charge une partie des frais de formation des géomètres-experts.

De nouveaux critères de prise en charge ont été établis pour 2014 (consultables sur le site internet du FIF-PL).

A noter qu'après une utilisation prudente de ses nouvelles recettes en 2013, le FIF-PL a mis en place, pour 2014, une ambitieuse politique de prise en charge de la formation des professionnels libéraux, à la hauteur de leurs besoins.

Notre époque exige, en effet, une avancée constante de nos qualifications et de nos compétences, afin d'assurer les meilleurs conseils à nos clients la satisfaction de nos clients, et de justifier la pérennité de notre (nos) délégation(s) de Service Public.

Plus d'excuse aujourd'hui pour ne pas se former!

L'UNGE propose différentes gammes de formations : Cycle Entreprise, Opportunités et techniques des marchés de la mesure. Les renseignements sont disponibles dans l'extranet UNGE et auprès du secrétariat.

...➤ Voir le Trait d'Union N°449 - Prise en charge des frais de formation par le FIF-PL

Réalisation des ateliers de formation de l'Assemblée Générale 2015

Le Groupe de Travail Formation a établi le programme des ateliers de l'Assemblée Générale nationale 2015, et organisé les 3 cursus proposés :

- **Technologies, 3D :** "La tête dans le nuage".
- **Collaborateurs, organisation, communication :** "Entreprises de géomètres-experts : des relations humaines à réinventer".
- **Géomètres-experts, professionnels du Cadre de Vie :** BIM, comment la "maquette numérique" a changé les métiers qui environnent le géomètre-expert : architectes, Bureaux d'étude, gestionnaires de patrimoines immobiliers.

Ecole Supérieure des Géomètres et des Topographes - ESGT

Mandataire : Didier CHAUVEAU.

L'UNGE a été conviée par l'ESGT à participer à son Conseil d'orientation du 28 mai 2014.

Les discussions se sont orientées autour des sujets à l'ordre du jour : la scolarité, l'évolution de l'offre de formation initiale, la formation continue et le DPLG, la situation financière de l'Ecole, les ressources humaines, les relations internationales, la recherche, l'extension des locaux.

Concurrence



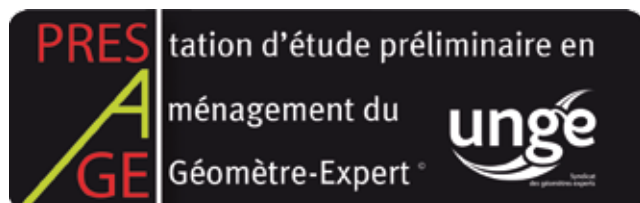
Groupe de travail Concurrence :

Pilote : Serge GARRIGOU.

Membres : Laurence PREVOST-HABERER, Stéphane CALLIES, Philippe CAVOIT, Gervais DOLIGEZ, Laurent OUDOT.

6 réunions (physiques ou téléphoniques).

Prestation d'étude préliminaire en aménagement du Géomètre-Expert - Marque PRESAGE®



Prestations préliminaires proposées aux Collectivités locales visant à établir la faisabilité d'un projet d'aménagement et d'en élaborer le plan de financement.

L'offre PRESAGE® a été formalisée par le Groupe de Travail Concurrence et la marque PRESAGE® déposée par l'UNGE en 2013.

En 2014, le Groupe de travail concurrence a :

- Finalisé le cahier des charges proposé par le Groupe de Travail Formation pour une mise en œuvre opérationnelle en septembre 2014.
- Incité les Présidents de région à identifier les confrères pouvant constituer le pool de formateurs de ce cycle.
- Etabli la trame de la charte PRESAGE®.
- Précisé le cahier des charges au Groupe de Travail Communication pour diffusion des informations concernant PRESAGE®.

L'offre PRESAGE®, et sa documentation ont été présentées le 29 septembre 2014 au Bureau du Conseil Supérieur et à la commission urbanisme de l'Ordre, par les membres du GT concurrence, en présence du Bureau de l'UNGE.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 455 - La Newsletter du Groupe Concurrence

...✚ Voir le Trait d'Union n° 491 - Newsletter GT Concurrence

Présentation de PRESAGE® aux élus locaux

Trois représentants du Groupe de Travail Concurrence ont présenté aux Maires de France l'offre PRESAGE® (Prestation d'Etude Préliminaire en Aménagement du Géomètre-Expert) lors du Salon des Maires et des Collectivités locales les 25, 26 et 27 novembre 2014 à Paris.

Les élus ont accueilli positivement cette offre pertinente des géomètres-experts en matière d'ingénierie de projet.

Nous remercions l'Ordre des géomètres-experts qui a rendu cette présentation possible en accueillant sur son stand les 3 représentants de l'UNGE.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 509 - Présentation de PRESAGE® au Salon du Congrès des Maires



Philippe CAVOIT,
membre du Groupe de Travail
Concurrence UNGE

Ingénierie publique Lettre aux parlementaires

Dans le droit fil des travaux du Groupe Concurrence de l'UNGE concernant les Agences Départementales d'ingénierie et les Sociétés Publiques Locales, sept syndicats de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre se sont réunis pour rédiger un courrier destiné à interpeller nos parlementaires sur les conditions de développement des structures publiques d'ingénierie et les alerter sur les risques économiques et sociaux importants dans les entreprises du secteur déjà fragilisées par la crise.

Ce courrier a été diffusé aux adhérents de l'UNGE et transmis aux parlementaires par l'UNGE nationale le 28 janvier 2014.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des missions de défense des intérêts de ses adhérents par l'UNGE et de la mise en œuvre de l'inter-professionnalité au travers de l'Observatoire de la Concurrence Public-Privé (OCCP).

Les élus départementaux et régionaux de l'UNGE et chacun de ses adhérents, ont été incités à relayer ce courrier auprès de leurs élus locaux à mandats nationaux (Sénateurs et Députés), à l'adresse de leur circonscription.

Pour illustrer le sujet, la lettre du Président de la Chambre UNGE de Vendée concernant la création d'une Société Publique Locale a également été diffusée.

Ont co-signé la lettre aux parlementaires :

- L'ACAD - Association des Consultants en Aménagement et Développement des Territoires.
- La CEF - Confédération des Experts Fonciers.
- Le CINOV - Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique.
- La CNIEFEB - Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et Experts en Bois.
- L'UNGE - Union Nationale des Géomètres Experts
- L'UNSFA - Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.
- L'UNTEC - Union Nationale des Economistes de la Construction.

...✚ Voir le Trait d'Union n°432 - Ingénierie publique - Lettre aux parlementaires

...✚ Voir le Trait d'Union n°443 - La newsletter du Groupe Concurrence

Guide des erreurs à ne pas commettre

Le Groupe de Travail Concurrence a terminé, avec les contributions de ses conseils M^e CABANES et M^e JOLY, la rédaction d'un guide pratique des marchés publics "en phase d'exécution".

Ce document se veut une alerte ou un rappel des précautions à prendre pour ne pas commettre d'erreurs lorsque l'on est attributaire d'un marché public.

Le Groupe de Travail Concurrence se tient à votre disposition pour approfondir certaines questions ou vous diriger pour des cas particuliers vers les collaborateurs compétents du Cabinets Cabanes et Neveu.

Merci à tous les membres qui ont signalé des difficultés en phase d'exécution dans les 2 dernières années pour leurs contributions.

...✚ Voir le Trait d'Union n°443 - La newsletter du Groupe Concurrence

Guide des contrôles des Directions Départementales de la Protection des Populations

Plusieurs adhérents ont signalé à l'UNGE des contrôles effectués au sein de leur cabinet ou entreprise par les services des Directions Départementales de la Protection des Populations, services relevant de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), contrôles portant principalement sur des questions de facturation et d'affichage de prix.

Afin d'accompagner ses adhérents dans ces contrôles (à venir, ou dans le cadre d'une demande de mise en conformité suite à un avertissement reçu après un contrôle), l'UNGE a mis à leur disposition le Guide des contrôles des Directions Départementales de la Protection des Populations.

Ce guide informe sur :

- Les domaines d'intervention et pouvoirs d'enquête des agents de la DGCCRF.
- L'attitude à adopter en cas de contrôle.
- Les obligations à respecter en matière de facturation et d'affichage de prix.

Il permet aux adhérents de se mettre en conformité avec la réglementation générale en la matière.

Il est le résultat d'un long travail engagé par l'UNGE dès les premiers signalements des contrôles.

Le Groupe de Travail Concurrence, piloté par Serge Garrigou, travaille à un complément pédagogique d'application spécifique aux cabinets et entreprises de géomètres-experts (exemples et conseils pratiques pour l'établissement ou la mise à jour de vos documents destinés aux clients).

...✚ Voir le Trait d'Union n°440 - Guide des contrôles des Directions Départementales de la Protection des Populations

...✚ Voir le Trait d'Union n°443 - La newsletter du Groupe Concurrence

Questions d'actualité, ou soumises par les adhérents

Merci à chaque membre qui nous a soumis une question ou un cas significatif ; chacun a reçu ou recevra prochainement une réponse spécifique à sa question :

- Rejet d'une offre / Concurrence d'agences ou structures départementales "publiques" sur marchés d'ingénierie/infrastructures/VRD : le GT Concurrence fournit aux adhérents concernés les principes généraux de la "marche à suivre" pour : demander les raisons d'un rejet, demander le rapport d'analyse des offres, le cas échéant : contester ou déposer un recours.
- Principe de la Rochelle.

- Concurrence des Topographes.
- Accès des géomètres-experts aux prestations “consultations juridiques”/“actes sous seing privé”.

...✚ Voir le Trait d'Union n°443 - La newsletter du Groupe Concurrence

Loi ALUR

Le Groupe de Travail Concurrence a fait une analyse de la loi ALUR, dont il ressort clairement la reprise en main par l'Etat des problématiques d'urbanisme. La loi pose avec d'autant plus d'acuité la place de l'ingénierie publique et de l'offre privée.

Le Groupe de Travail rappelle l'importance d'un relais dans les régions de la Lettre aux parlementaires relative à l'ingénierie publique.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 455 - La Newsletter du Groupe Concurrence

Actions des Chambres UNGE dans la lutte contre l'exercice illégal

Dans le cadre de la lutte contre l'exercice illégal de la profession, le Bureau National de l'UNGE et le Groupe de Travail Concurrence ont mis à la disposition des élus UNGE des Chambres départementales deux courriers types à adresser aux auteurs d'exercice illégal. Ces deux courriers sont accompagnés d'une procédure d'utilisation et ont pour objectif de faciliter et renforcer la défense des intérêts de la profession par les Chambres UNGE.

Courrier d'avertissement

Ce courrier au logo et entête de la Chambre UNGE est à utiliser par les Chambres UNGE en cas de constat d'exercice illégal de la profession. Il s'agit ici seulement d'un avertissement visant à rappeler les textes régissant la profession de géomètre-expert et leurs domaines de compétences réservés, tout en demandant la suspension des activités litigieuses par le professionnel concerné.

Courrier d'action

Ce courrier au logo et entête de la Chambre UNGE est à utiliser par les Chambres UNGE à la suite du courrier n°1 en cas de constat de récidive d'exercice illégal de la profession par le même professionnel concerné par le courrier n°1. Ce courrier est à l'attention de votre Conseil Régional. Il s'agit ici de saisir votre Conseil Régional afin qu'il prenne toutes mesures visant à stopper l'exercice illégal constaté.

...✚ Voir le Trait d'Union n°486 - Actions des Chambres UNGE dans la lutte contre l'exercice illégal

Concurrence des Topographes

Le Groupe de travail a travaillé à l'élaboration d'une grille d'analyse, synthèse des problématiques soulevées autour des marchés publics Topo/foncier, soumise au Bureau national.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 491 - Newsletter GT Concurrence

Consultation juridique et actes sous seing privé des géomètres-experts

Ce sujet est à l'étude par le Groupe de Travail Concurrence et son conseil juridique le cabinet d'avocats Cabanes (M^e CABANES et M^e JOLY).

Travaux des géomètres-experts dans les activités interprofessionnelles

Le Groupe de Travail Concurrence a engagé un recensement de ces travaux aux travers de différentes thématiques : Marchés/clients, modes de collaboration/fonctionnement, positionnement du géomètre-expert, pilotage/travail en équipe, comportements.

Concurrence interne

Le Groupe de Travail Concurrence travaille à une analyse économique en vue d'une production en matière de “concurrence interne”. Cette analyse comportera notamment une compilation et une analyse de chiffres clés relatifs à la typologie d'activité, de taille, d'organisation et de structure des cabinets et entreprises de géomètres-experts.

Service aux adhérents

Les questions et demandes des adhérents sont examinées à chaque séance de travail du groupe Concurrence.

Les questions qui le nécessitent sont soumises à l'avocat conseil pour avis et peuvent donner lieu à une note destinée à mutualiser l'information auprès des membres de l'UNGE.

Newsletter du Groupe concurrence

Le Groupe de Travail Concurrence a diffusé périodiquement par Trait d'Union une newsletter pour informer de l'avancement de ses travaux et rappeler aux adhérents de l'UNGE la documentation issue de ses séances de travail ou échanges avec l'avocat-conseil. Ces documents sont graduellement mis à leur disposition par le Groupe dans l'extranet rubrique Documents/Concurrence Analyse et Veille Juridique.

... Voir les Traits d'Union n°443, 455, 491 - La newsletter trimestrielle du Groupe de travail Concurrence

Mise à disposition des documents réalisés par le Groupe de Travail Concurrence dans l'extranet

Le GT Concurrence a travaillé sur la structure des rubriques de documents mis à disposition sur l'extranet. Consultez la rubrique : Documentation adhérents/Concurrence_Analyse_et_Veille_juridique sur www.unge.net.

... Voir le Trait d'Union n°443 - La newsletter du Groupe Concurrence

Communication



Travaux du Groupe de travail Communication :

Pilote : Cécile TAFFIN.

Membres : Isabelle GOETTELMANN-LAVEDAN, Philippe JAMIN, Jérôme LEBOURG, Jean-Luc MEDORI, Michel SAGNIEZ.

7 réunions (physiques ou téléphoniques) du Groupe de Travail communication en 2014.

Le guide de l' élu et du mandataire UNGE

Le Groupe communication a élaboré le guide de l' élu et du mandataire UNGE : des fiches pratiques pour accompagner les élus régionaux et départementaux dans leur compréhension du syndicat, l'accomplissement de leurs missions de représentation en local de l'UNGE et la mutualisation de leurs actions.

Ce guide dématérialisé qui fut le thème principal des Assemblées des Comités Régionaux 2014 a fait l'objet d'une présentation aux élus et mandataires de l'UNGE lors de ce rassemblement annuel en régions.

Cette présentation a été organisée avec l'aide du Groupe de Travail Formation.

Le guide a été enrichi d'annexes, courriers, types, documentation.

Livraison de l'e-book du "Guide de l' élu et du mandataire UNGE" : janvier 2015 (1).



Le guide "l'immobilier pratique"

Le Groupe de Travail Communication de l'UNGE a créé en 2012 le guide "l'immobilier pratique" (2).

Ce guide, à destination d'un public de professionnels connexes du Cadre de Vie, a pour but de décrire les multiples compétences des géomètres-experts tout en incitant ces professionnels à faire appel à leur géomètre-expert.



Il sert de support aux Chambres UNGE lors de rencontres entre professionnels, mais également aux cabinets et entreprises de géomètres-experts pour promouvoir leur métier et communiquer sur leurs compétences auprès de leurs clients et partenaires.

Le Groupe de Travail Communication édite en 2015 la version actualisée "loi ALUR" de ce guide et travaille également à une version e-book (mise à disposition 2015).

Espace adhérents extranet

Celui-ci est accessible aux adhérents de l'UNGE sur le <http://extranet.unge.net/login.html> (privilégier Google Chrome ou Firefox pour l'utilisation) ou depuis le site web UNGE rubrique "connectez-vous".

Il permet notamment :

- Aux Elus UNGE, de consulter la liste des adhérents de leur chambre régionale et/ou départementale grâce à l'annuaire, d'enregistrer et partager toute la documentation relative à l'activité de leur Chambre.
- Aux Adhérents, de consulter la base des géomètres-experts adhérents avec accès à leurs coordonnées professionnelles ainsi qu'aux coordonnées électroniques de leur Chambre grâce à l'annuaire, de consulter la documentation mise en ligne par les Chambres régionales, départementales et le national dans les documents, d'accéder à leur profil et d'y mettre à jour leurs coordonnées.
- Aux Mandataires, de consulter les documents et informations relatifs à leur représentation.

Un guide d'utilisation de l'extranet UNGE a été élaboré et diffusé.

Site web de l'UNGE (www.unge.net)

Le Groupe de Travail Communication de l'UNGE a travaillé en 2013 à la refonte du site web.

Le site s'est enrichi en 2014 d'informations, notamment d'actualités et articles.

Les objectifs du site :

1. Faire Adhérer les NON ADHERENTS (géomètres-experts ou stagiaires)
2. Accueillir les ADHERENTS, les membres d'une chambre ou d'un groupe de travail, tout en faisant le lien avec l'Extranet.
3. Mettre en relation les professionnels connexes avec les géomètres-experts.
4. Mettre en relation les professionnels connexes et les Chambres de l'UNGE.
5. Mettre en relation les particuliers et les géomètres-experts.

Les internautes visés :

Par ordre de priorité, les cibles principales sont :

- Les géomètres-experts ou stagiaires NON ADHERENTS.
- Les ADHERENTS.
- Les professions connexes (notaires, agents immobiliers, architectes, économistes de la construction, maires, syndicats de copropriété, bureau d'études, promoteurs et aménageurs, gestionnaires de patrimoine, ...).
- Les particuliers.

Création de la chaîne YouTube UNGE

Cette chaîne, disponible sur le site internet de l'UNGE www.unge.net incarne la volonté de l'UNGE de diffuser messages et informations via les vecteurs modernes, interactifs et vivants de communication.

Cette chaîne accueille d'ores et déjà le film réalisé dans le cadre de la mesure du sommet de la barre des écrans, et les vidéos du forum des professionnels du cadre de vie.

Le forum des professionnels du cadre de vie

Il s'agit d'une initiative originale de communication et de promotion BtoB des acteurs du secteur (réservée aux professionnels du cadre de vie), proposée par l'UNGE sous forme de magazine vidéo qui sera diffusé largement mais de façon ciblée sur le Web.

L'objectif est de donner la parole aux professionnels du cadre de vie via les principales organisations professionnelles, en les rassemblant dans un magazine vidéo de débat et de conviction autour des grandes thématiques qui animent le secteur de l'immobilier et du cadre de vie.

Évolutions législatives et réglementaires, déréglementation et Europe, facteurs sociaux, métiers et marchés : la parole des professionnels, mais aussi une confrontation et surtout un partage d'idées, d'expériences et de vision en vue d'analyser les différents contextes et pour développer l'inter-professionnalité indispensable aux enjeux du moment.

Le format des vidéos se veut court, dynamique et adapté au Web : 4 minutes autour d'un thème fort, sous forme d'échange entre professionnels interviewés et débattant avec **Michel SAGNIEZ**, Président de l'UNGE.

5 vidéos ont été tournées en 2014 en compagnie de représentants de l'OGÉ, de l'UNTEC, de l'UNSFSA, de la RICS et du SNAL.

Relations presse

Le Groupe de Travail Communication a mené en 2014 un travail de relations presse avec le concours d' Aurélie FLAMEY, Consultante en relations presse.

Divers communiqués de presse ont été diffusés à des presses spécialisées concernant notamment la journée d'information du paritarisme 2014, l'Assemblée Générale Nationale, le positionnement de l'UNGE concernant la déréglementation des Professions Libérales... Des articles et reportages ont aussi été proposés au sujet de la mesure du sommet de la barre des Ecrins (action de la Chambre régionale PACA-Corse) aux TV et radios locales, à des magazines spécialisés sciences et environnement, et à la presse professionnelle géomètres-experts (XYZ, Géomètre).

Traits d'Union

91 Traits d'Union (newsletters bi-hebdomadaires de l'UNGE) ont été diffusés en 2014. Selon les thèmes abordés, ces communications sont diffusées soit exclusivement aux adhérents soit aux adhérents et non adhérents, en vue de les inciter à adhérer.

Chaque Trait d'Union fait référence à un pictogramme et une couleur particulière selon le thème abordé :



Protection juridique



Partenariats et représentations



E-boutique



Affaires sociales



Concurrence



Avocats et conseils



Echanges



Communication



Formation

Quelques statistiques :

Taux moyen d'ouverture sur l'ensemble des campagnes Traits d'Union :

...✚ **39,6%** (Moyenne du secteur commercial : 19,6%)

Taux de clics sur l'ensemble des campagnes Traits d'Union :

...✚ **6,3%** (Moyenne du secteur commercial : 19,6%)

Trait d'Union bénéficiant du plus grand nombre d'ouverture et le meilleur taux de clics :

...✚ **Le n°428 - Paritarisme : Résultat des négociations salariales de janvier 2014**

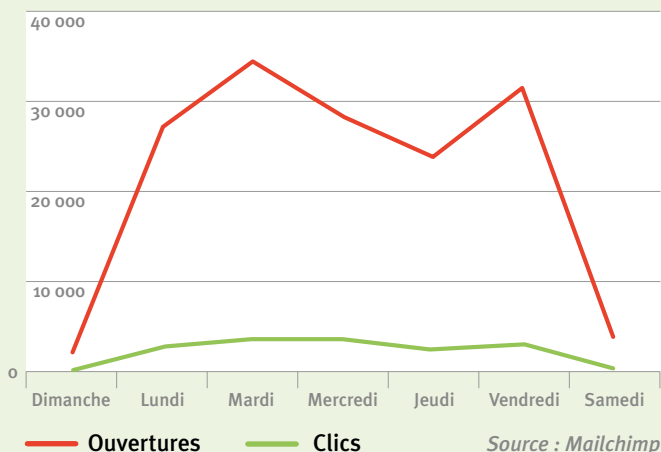
Taux d'ouverture : 62%

Taux de clics : 36,3%

Trait d'Union bénéficiant de la meilleure longévité (les adhérents y retournant le plus souvent) :

...✚ **Le n°426 - Modalités de vote à l'Assemblée Générale 2014**

Jour de la semaine ayant les meilleurs nombre d'ouverture et de clics :



L'agenda QUO VADIS UNGE - édition 2015

Le **Groupe** de Travail communication a élaboré l'agenda Quo Vadis 2015 aux couleurs de l'UNGE, personnalisé en ouverture par 8 pages en couleur de présentation de la profession de Géomètre-Expert et 8 pages intérieures de présentation des savoir-faire de la profession.

Cette année l'agenda Quo Vadis UNGE a été proposé sous un format "tablette" (16x24 cm) plus moderne et plus pratique, et une couverture bleu azur apportant dynamisme et visibilité.

Près de 3500 agendas ont été vendus aux adhérents et aux Chambres régionales et départementales.

...✚ **Voir les Traits d'Union n°467, 478, 488 - L'agenda Quo Vadis UNGE - Edition 2015**



Dossier de présentation et Guide de services

Ces plaquettes résumant l'essentiel du fonctionnement de l'UNGE et des services sont disponibles dans l'extranet UNGE rubrique "documentation adhérents".

Parutions dans la revue GEOMETRE

Mandataire au Comité de rédaction de la revue GEOMETRE :
Michel SAGNIEZ.

Édits de Michel SAGNIEZ, Président de l'UNGE

- GEOMETRE n° 2112, parution en mars 2014.
- GEOMETRE n° 2115, parution en juin 2014.
- GEOMETRE n° 2118, parution en novembre 2014.

Articles

- GEOMETRE n° 2110, parution en janvier 2014 :
Dossier complet "Sécurité - Eradiquer les risques".
- GEOMETRE n° 2116, parution juillet - août 2014 :
Tout sur la réforme de la formation professionnelle.
- GEOMETRE n° 2117, parution en septembre 2014 :
Le paritarisme pour l'entreprise.
- GEOMETRE n° 2120, parution en décembre 2014 :
Heureux "Presage".
- GEOMETRE n° 2120, parution en décembre 2014 :
Les Ecrins, sommet coriace.

Visuels

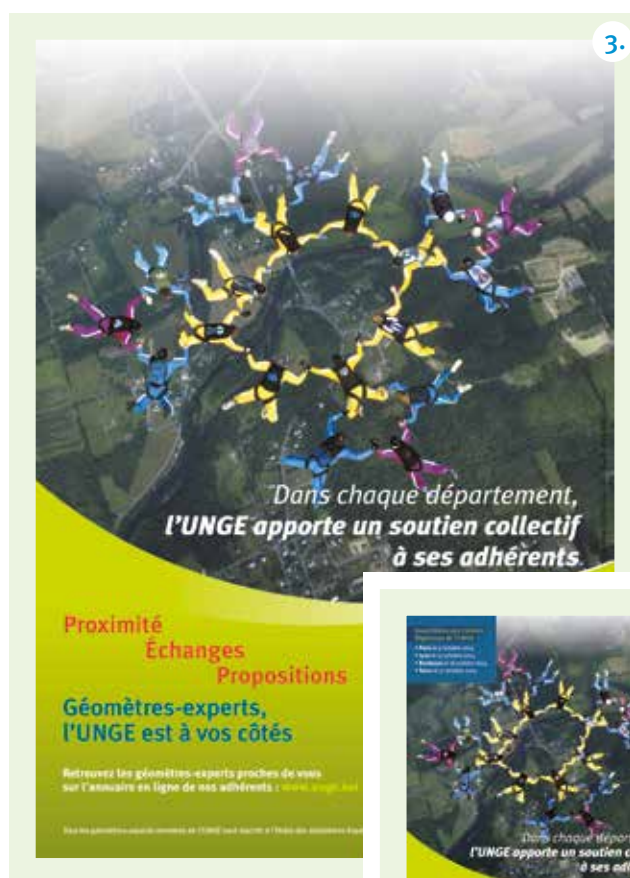
- GEOMETRE n° 2110, parution en janvier 2014 :
Visuel "Assemblée Générale 2014" (1).
- GEOMETRE n° 2112, parution en mars 2014 :
Visuel "Service aux adhérents" (2).
- GEOMETRE n° 2114, parution en mai 2014 :
Visuel "Proximité" (3).
- GEOMETRE n° 2115, parution en juillet 2014 :
Visuel "Profession connexes" (4).
- GEOMETRE n° 2117, parution en octobre 2014 :
Visuel "Proximité" (5).
- GEOMETRE n° 2119, parution en décembre 2014 :
Visuel "Assemblée Générale 2015" (6).



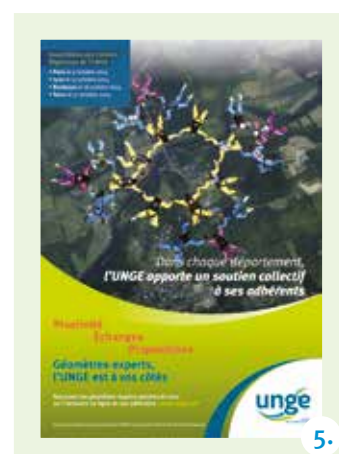
2.



1.



3.



5.

Evolution des visuels directeur UNGE

Le Groupe de Travail Communication a travaillé à la refonte des visuels afin de rénover la visibilité de l'UNGE, autour de cinq insertions presse pensées comme une véritable campagne de communication.

Ces insertions, au graphisme repensé, tout en restant dans la continuité de la charte graphique actuelle, se déclineront au travers des 5 thèmes suivants :

- Les services.
- Les nouveaux marchés.
- La force du réseau UNGE.
- De nouveaux partenariats à nouer.
- Garantir la qualité de tous les projets.

Plaquettes actualisées

Les pôles Communication, Copropriété et Droit des Sols de la Chambre régionale Ile de France ont actualisé deux plaquettes UNGE mettant en valeur les compétences des géomètres-experts :

Votre métier : le cadre de vie
Vos besoins : la connaissance du terrain, l'expertise juridique et technique

Votre meilleur partenaire : le géomètre-expert

Expertises
Conseils
Proximité

Le géomètre-expert, un atout pour vos projets et vos clients.

Retrouvez les géomètres-experts proches de chez vous sur l'annuaire en ligne de nos adhérents : www.unge.fr

Tous les géomètres-experts membres de l'UNGE sont des titulaires des qualifications d'Etat.

unge

4.

Géomètres-experts : Management et nouvelles technologies

Le rendez-vous de l'Assemblée Générale
Vendredi 23 janvier 2015
au Cercle National des Armées à Paris

L'UNGE vous invite à son Assemblée Générale annuelle

Pendant toute la journée l'UNGE propose à ses adhérents :

- Des débats et table ronds dans le cadre de l'événement "Travaux et ateliers"
- La participation aux grands événements de la vie de leur société
- Des ateliers de formation liés aux questions stratégiques du géomètre-expert chef d'entreprise

Inscription possible en ligne dans l'extranet UNGE extranet.unge.fr ou par téléphone. Événements avant le 3 janvier 2015. Pour tous renseignements, contactez un conseiller à : contact@unge.fr

Tous les géomètres-experts membres de l'UNGE sont des titulaires des qualifications d'Etat.

unge

6.

LE GÉOMÈTRE-EXPERT ET L'IMMOBILIER **unge**
Bien vivre la copropriété

LE GÉOMÈTRE-EXPERT ET L'URBANISME **unge**
Votre propriété sous l'œil de l'Expert

LA MISE EN COPROPRIÉTÉ - L'INDIVISION - LA...

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR UN GÉOMÈTRE-EXPERT

NOUVEAU VOTRE PROPRIÉTÉ, VOTRE BIEN EST-IL CONSTRUCTIBLE ? DIVISER ? UNE OPPORTUNITÉ À ANALYSER DE PRÈS !

Les bonnes raisons de choisir un géomètre-expert

Ces plaquettes sont disponibles à la vente dans la "e-boutique" de l'extranet UNGE.

Point sur les travaux du Groupement VISAGE®



Pilote : Emmanuel SIMON-BARBOUX.

Membres : Jérôme CALVIAC, Dominique BELLANGER, Olivier DUFAU, Arnaud LAMBERT, Guillaume MASSON, Jean-François SERRAIN, Bruno VENANT.

Secrétariat : CERTEX.

contact@diagnosticvisage.net

5 réunions (physiques ou téléphoniques) en 2014.

Cotisation et services VISAGE® 2014

Cette année le Comité de pilotage VISAGE® a décidé d'ouvrir l'adhésion aux géomètres-experts non diagnostiqueurs mais intéressés par le sujet.

Le principe d'une cotisation forfaitaire a également été adopté.

Le groupement VISAGE® compte 69 structures membres en 2014.

Un sondage a été lancé parmi les adhérents VISAGE® afin de recenser leurs attentes pour 2015.

Le Comité de pilotage VISAGE® communique sur les services apportés aux géomètres-experts membres du groupement :

Si vous êtes concernés de près ou de loin par les diagnostics immobiliers, restez branchés, adhérez à VISAGE®!

De bonnes raisons d'adhérer à VISAGE® :

- Pour bénéficier d'une VEILLE JURIDIQUE et d'informations orientées "géomètre-expert".
- Pour être mieux IDENTIFIÉ comme acteur de ce métier au sein de la profession et à l'extérieur.
- Pour bénéficier des avantages financiers négociés par VISAGE® auprès de certains fournisseurs et partenaires.
- Pour être membre d'un RÉSEAU d'échange et d'aide sur les problématiques de ce métier.
- Pour échanger sur des problématiques au cours d'ATELIERS-DÉBATS en région.
- Pour bénéficier de conseils et d'offres de FORMATION adaptées à mes besoins.
- Pour identifier et cibler les PARTENAIRES potentiels.
- Pour participer à une meilleure RECONNAISSANCE de la profession dans ce métier.

... ➤ Voir le Trait d'Union n° 445 - Les Bonnes Raisons d'Adhérer à VISAGE®

La veille VISAGE®

Régulièrement les adhérents VISAGE® reçoivent des veilles juridiques par mail. En 2014 ces veilles ont

concerné notamment : Accessibilité des ERP existants, le cadre juridique, le dépôt obligatoire des Ad'AP / le contrôle des installations électriques des entreprises / les obligations d'information à la vente de diagnostics.

Les formations 2014

- Formation "amiante avant travaux / démolition" : Organisée les 13/14 mai 2014.

Une sensibilisation au risque amiante est envisagée pour l'ensemble des adhérents UNGE.

- Mérules : Organisée chez ITGA Meudon le 16 septembre 2014.

Communication VISAGE®

Assemblée Générale UNGE 2014

VISAGE® était présent à cette assemblée pour répondre aux questions des adhérents via un stand dont les permanences ont été tenues par les membres du Comité de pilotage. Le comité de pilotage a également participé à l'animation de la table ronde sur les évolutions attendues par la Loi ALUR.

Articles de presse

Le Comité de pilotage a fourni des articles au site "travaux.com" sur :

- L'amiante.
- Les Mérules.
- Le DPE.

Site web

VISAGE® est présent sur le web via son site internet grand public contenant notamment une cartographie des cabinets adhérents VISAGE®.

Mailing list

La mailing list des membres VISAGE® est synchronisée avec l'extranet de l'UNGE en vue d'une mise à jour automatique des adhérents du groupement, dès validation de la cotisation UNGE et de l'option "VISAGE®".

Hotline Certex

409 messages reçus (en provenance du Comité de pilotage, de membres VISAGE[®] et d'organismes extérieurs).

Travaux en cours

- Obligation de contrôle périodique des installations électriques dans les bureaux.
- Présence d'amiante dans les enrobés et les canalisations.
- Loi ALUR : Etude des incidences en matière de diagnostic, Mérules, Diagnostic technique global pour les copropriétés.
- Coordination avec la commission ordinale "diagnostics".
- Mutualisation d'une démarche SS4 pour tous les adhérents volontaires.

Partenariats

ITGA

Le partenariat ITGA/VISAGE[®] est renforcé. Un atelier/débat ouvert aux adhérents VISAGE[®] a été organisé le 10 avril 2014.

BEST

Le Comité de pilotage a étudié un partenariat de mise en relation entre les membres VISAGE[®] et la société BEST, spécialiste des consommables destinés aux diagnostics Amiante.

ICERT

Institut de certification récent sur le marché ayant pour objectif d'accompagner la profession de diagnostiqueurs qu'ITGA a pour clients.

Affaires sociales



Mandataires CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) :

Amandine BOUCHON, Gilles MESSIEZ-PÔCHE, Patrick GUÉBELS, Jean-Luc ROUX, Yves SARRAT.

Mandataires CPNNC (Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective) :

Amandine BOUCHON, Alain PAPE, Claude DHOMBRES, Rémi GEORGE, Thierry PRUVOST, Christophe SUSSET.

Journée du paritarisme

Le Bureau National de l'UNGE a organisé le 18 juin 2014 à Paris, une journée d'information à destination de ses mandataires en commissions paritaires nationales et régionales et également des Présidents de Chambres régionales.

Cette journée avait pour objectif de sensibiliser les mandataires de l'UNGE aux sujets sociaux propres à la branche notamment le fonctionnement du paritarisme, les conséquences de la loi Formation Professionnelle Emploi et démocratie sociale, les prérogatives de l'UNGE en matière sociale, le rôle des Commissions Paritaires Nationales et régionales, mais également de leur rappeler leurs missions et le cadre de leurs actions.

Compte tenu des nouvelles règles de la représentation salariée, la CFDT ayant un taux de représentation dans la branche de plus de 30%, cet accord est valide et s'impose dès sa signature à l'ensemble des entreprises adhérentes à l'UNGE ou au SNEPPIM.

Une première lors de cette séance, la CSNGT, syndicat des topographes, a proposé un accord avec une revalorisation de 1,4% pour les non cadres et une augmentation de 5% pour le coefficient 600, premier niveau cadre de la grille, en justifiant cette proposition par le fait que lors des discussions avec l'OGE, l'Ordre a mis l'accent sur le haut niveau de compétence des stagiaires géomètres-experts.

Minima de salaires - Négociations salariales 2014

Lors de la CPNNC (Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective) du 9 janvier 2014, l'UNGE et le SNEPPIM ont signé avec la CFDT un accord de revalorisation des minima de 1%.

Malgré les protestations des représentants de l'UNGE devant cette proposition irresponsable, détournant le dialogue social pour satisfaire l'exercice de repréailles manifestes, les représentants CFTC et CFE-CGC, tous deux salariés chez des géomètres-experts, ont signé cet accord sans tenir compte de la dénonciation de la manœuvre par l'UNGE, acceptant ainsi de créer une discrimination injustifiée entre cadres et non cadres.

... Voir le **Trait d'Union n°428 - Paritarisme : Résultat des négociations salariales de janvier 2014**

Pour faire suite à la réponse du Ministère du Travail concernant l'extension des accords salaires signés en janvier, la présidence de la Commission Paritaire de la Négociation Collective (CFDT et UNGE) avait mis à l'ordre du jour de la CPNNC du 15 mai un "Point sur les accords minimas conventionnels".

La CGC n'a pas trouvé ce point suffisant et a demandé à ce que la négociation soit ré-ouverte dès cette séance.

Les autres syndicats de salariés et la Chambre Syndicale Nationale des Géomètres-Topographes (CSNGT) ont accepté cette modification malgré la demande de l'UNGE de ne reprendre les discussions qu'en présence du Ministère comme ce dernier le proposait dans son courrier.

Sans surprise, la CSNGT a directement proposé une augmentation de 2.5% sur l'ensemble de la grille, ce que les syndicats de salarié ont accepté sans aucune négociation. La CGT, pour la première fois depuis très longtemps, envisage également de signer cet accord.

Le collègue salarié a donc pris le parti, en acceptant cette proposition, une nouvelle fois totalement déconnectée des réalités économiques de la branche, de privilégier le pouvoir d'achat au détriment du maintien de l'emploi.

Cette accord ne sera applicable aux géomètres-experts qu'à compter du jour de son extension par le Ministère du Travail et les adhérents de l'UNGE qui avait déjà appliqué 1% pour leurs salariés au minima de la grille en janvier devront y ajouter 1.5%. Quant aux non adhérents ce sera directement 2.5%.

L'UNGE a mis en œuvre toutes les voies de recours pour s'opposer à l'extension de cet accord.

Conséquence directe de cette augmentation de la masse salariale c'est plus d'une centaine d'emplois qui s'en trouvent menacés.

... Voir le **Trait d'Union n°460 - Paritarisme : Résultat des négociations salariales du 15 mai 2014**

Allocation de fin de carrière

Deux tiers des géomètres experts sont assurés au régime mutualisé d'HUMANIS pour garantir le versement de l'allocation de fin de carrière de leurs salariés.

L'UNGE est l'interlocuteur unique d'HUMANIS en matière d'allocation de fin de carrière pour la branche. A ce titre le syndicat contrôle le régime, en assure la gestion et propose des avenants aux contrats lorsque c'est nécessaire.

Suite à différentes fusions des organismes d'assurance, HUMANIS a repris la gestion de ce fond mutualisé, mais sans qu'il y ait d'interlocuteur représentant les assurés.

Afin de palier à cette carence deux avenants ont été signés entre HUMANIS et l'UNGE le 7 janvier 2014.

Compte tenu du niveau des réserves et montants à garantir il a été négocié pour l'ensemble des entreprises adhérentes au régime :

- Une franchise de cotisations pour le 1^{er} trimestre 2014.
- Une réduction des taux de cotisations passant pour les non cadres de 1.56% à 1.20% et pour les cadres de 5.18% à 1.20%.

HUMANIS partenaire de l'Assemblée Générale de l'UNGE a pu renseigner de nombreux adhérents de passage sur son stand en 2014.

... Voir le **Trait d'Union n°429 - Allocation de fin de carrière**

Par ailleurs, suite aux remarques de plusieurs adhérents ayant rencontré des refus de prise en charge pour cause de déclaration tardive de départ de salariés à la retraite et afin d'assouplir les règles de déclaration et être plus cohérent avec les situations réelles rencontrées par les cabinets en matière de délais nécessaires à la constitution des dossiers d'AFC, deux avenants au contrat de branche ont été signés à effet au 1^{er} janvier 2015 visant à laisser 2 mois au cabinet pour déclarer le départ d'un salarié à la retraite et 6 mois pour constituer le dossier complet et l'adresser aux services d'HUMANIS.

Ces avenants prévoient également la fourniture automatique aux entreprises, par les services d'HUMANIS, de l'attestation de paiement de cotisation AFC.

... Voir le **Trait d'union n°507 - Affaires sociales : Avenants en matière de déclaration AFC**

Allocation de fin de carrière - Rejoindre le régime mutualisé de la branche

Le groupe Humanis, partenaire de la branche professionnelle, gère depuis de nombreuses années le régime mutualisé des allocations de fin de carrière (AFC) mis en place à l'origine par la Mutuelle Nationale des Géomètres Experts.

Pour les entreprises de géomètres-experts assurées pour tout ou partie avec un régime de capitalisation, le groupe Humanis a étudié, sur sollicitation de l'UNGE, une solution financière leur permettant de rejoindre notre régime mutualisé.

Ces entreprises bénéficient ainsi :

- Des adaptations de cotisations pour rejoindre ce fonds mutualisé, tenant compte du capital déjà constitué.
- De la reprise de ce capital par Humanis sans droit d'entrée.

- De l'assurance d'une sécurité fiscale d'un régime mutualisé afin de justifier de la déductibilité des cotisations ; La capitalisation imposant un bilan annuel du passif social que représente l'AFC pour permettre la déductibilité des cotisations correspondantes.
- De la négociation des conditions du régime assurée par votre syndicat l'UNGE.

...✚ Voir le Trait d'Union n°462 - AFC - Rejoindre le régime mutualisé de la branche

“Gestion du régime de prévoyance” (commission de travail relevant de la Commission Paritaire de Gestion du Régime de Prévoyance de l'APGTP) :

Mandataire à la Commission Paritaire de la Gestion de la Prévoyance : Alain PAPE.

Principaux sujets abordés :

- Choix d'un actuair pour auditer le régime de prévoyance (préparation de l'appel d'offres prévu pour juin 2015).
- Orientation de l'accord complémentaire santé pour application au 1^{er} juillet compte tenu de la confirmation du déficit constaté en 2012, confirmé également pour 2013 (estimation) (voir le Trait d'Union n°417).
- Préparation d'un accord pour signature en mars afin d'homogénéiser la définition du salaire de référence et corriger l'avenant technique du 8 novembre 2013 (voir Trait d'Union n°422 & 417) concernant des cas non vus lors de sa rédaction.
- Confirmation de la campagne de collecte des bulletins de salaire de décembre 2013 afin de contrôler les cotisations en option et alimenter les statistiques salaires.
- Suite à la question d'un adhérent, confirmation du risque de redressement URSSAF pour le cabinet employeur en cas d'exonération d'affiliation au régime de santé de la branche d'un des deux membres d'un couple travaillant dans deux entreprises différentes.
Le fait qu'un assureur accepte, voire propose, de déroger aux règles conventionnelles qui s'imposent aux entreprises, ne lève pas le risque de redressement.

...✚ Voir le Trait d'Union n°438 - Travaux Commission Paritaire Nationale Gestion du Régime Prévoyance

Complémentaire santé - revenu imposable des salariés

La fiscalisation de la participation patronale sur un régime Frais de Santé collectif a été votée le 30 Décembre 2013, à effet du 1^{er} Janvier 2014.

L'article 4 de la loi de finances pour 2014 qui a été promulguée puis publiée au JO du 30 décembre 2013 a modifié l'article 83 du Code Général des Impôts.

La contribution de l'Employeur au financement du régime Santé collective est dorénavant fiscalisée.

Cette mesure vise les revenus 2013 imposés en 2014.

La portée rétroactive de cette décision a nécessité d'apporter un correctif sur les revenus à déclarer pour les collaborateurs bénéficiaires d'un régime Frais de Santé conventionnel.

Pour faire suite à la question d'un adhérent sur le sujet, l'expert-comptable de l'UNGE a donné la marche à suivre.

...✚ Voir le Trait d'Union n° 430 - Complémentaire santé - revenu imposable des salariés

Signature d'avenants prévoyance et santé

Dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective (CPNNC) du 15 mai dernier, deux avenants à la Convention Collective ont été signés par l'UNGE :

- Un avenant technique relatif à la prévoyance permettant de compléter l'avenant signé le 8 novembre 2013 (voir les Trait d'Union n° 417 & 422), notamment en prenant en compte les situations de maternité. L'avenant du 15 mai 2014 est à effet rétroactif du 08 novembre 2013. Il met également à jour "l'empilement des textes" relatifs à la prévoyance.
Ce nouvel avenant n'a pas d'incidence pour les employeurs mais permettra de régulariser des dossiers bloqués en gestion chez HUMANIS.
- Un avenant permettant à la branche d'être en cohérence avec la loi, relatif à la portabilité santé portée à 12 mois et ce à effet du 1^{er} juin 2014, avec prise en charge mutualisée. Il prend également en compte la modification de l'article 4 de la loi Evin traitant des droits des anciens salariés.

Des précisions ont également été apportées aux adhérents concernant le formalisme à respecter lors du départ de l'entreprise du salarié notamment concernant vos obligations d'information.

...✚ Voir le Trait d'Union n°461 - Paritarisme : Signature d'avenants prévoyance et santé

...✚ Voir le Trait d'Union n°469 - Social - Portabilité santé et prévoyance: Le formalisme à respecter

Avenant modificatif du régime frais de santé du 25 juin 2014

Le 25 juin 2014 les organisations patronales et la CFDT ont signé un accord modifiant le régime de complémentaire santé inscrit dans la Convention Collective.

Ces modifications étaient devenues indispensables compte tenu du déficit du régime frais de santé dont les réserves auraient pu être entièrement consommées fin 2014.

Les modifications portent sur une augmentation des cotisations pour compenser celle des taxes non prises en compte jusqu'alors et tenir compte de l'impact de la portabilité mutualisée sur 12 mois. Les nouveaux taux restent toutefois inférieurs aux taux initiaux de 2005.

Les garanties sont, elles, réduites en matière d'optique mais améliorées en matière d'orthodontie. Pour atténuer les incidences sur le reste à charge pour les salariés, les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place l'accès aux réseaux de soins optiques présentés par HUMANIS.

Un tableau comparatif des changements des garanties au 1^{er} septembre 2014 a été diffusé et accompagne les adhérents de l'UNGE dans la mise en œuvre de cet avenant dans leurs cabinets et entreprises.

Les partenaires sociaux, ont, par cet accord, mis en place un réseau de soins optique spécifique : Le réseau ITELIS. Les géomètres-experts sont invités à inciter leurs collaborateurs concernés par ces soins à utiliser ce réseau, destiné à optimiser les dépenses santé de la branche en la matière.

... Voir le Trait d'Union n°474 - Social : Avenant modificatif du régime frais de santé du 25 juin 2014

... Voir le Trait d'Union n°495 - Avenant santé du 25 juin 2014 : tableau des garanties et réseau ITELIS

Elections des délégués du personnel

A partir de 11 salariés, votre entreprise doit se doter de représentants du personnel.

Ces élections sont soumises à un certain formalisme.

Suite à des interrogations d'adhérents sur le sujet, l'UNGE, via son avocat conseil a informé et donné tous les modèles nécessaires concernant :

- Les entreprises concernées.
- Les modalités pratiques des élections.
- Les déclarations à effectuer.

... Voir le Trait d'Union n°435 - Elections des délégués du personnel

Versement de la taxe d'apprentissage

La convention collective nationale, par son article 8.1.4 étendu, oblige les cabinets de géomètres-experts à verser cette taxe à des Centres de Formations des Apprentis (CFA) agréés par la branche.

Notre branche Professionnelle a décidé de favoriser l'apprentissage, système de formation en alternance assurant la réussite de la plupart des jeunes qui en bénéficient, mais aussi celle de leurs futurs employeurs. L'OPCA-PL, est, en vertu de la Convention Collective Nationale, le seul organisme habilité à recevoir vos contributions.

L'UNGE a donc demandé à ses adhérents de verser en priorité aux CFA agréés et par conséquent de ne plus verser, malgré les nombreuses sollicitations, aux CFA ne figurant pas dans la liste qui leur a été diffusée.

Contribution OPCA-PL : Les entreprises de géomètres-experts doivent s'acquitter également de la contribution formation professionnelle auprès de l'OPCA-PL, organisme collecteur des entreprises libérales, le 28 février 2014, au plus tard.

Il a été rappelé que l'OPCA-PL, est, en vertu, de la Convention Collective Nationale, le seul organisme à recevoir ces contributions

... Voir le Trait d'Union N°436 - Versement de la taxe d'apprentissage

Livret sécurité

Mandataire à la sous-commission Sécurité relevant de la CPNNC : Thierry PRUVOST.

La sous-commission sécurité, relevant de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC), a édité le "Livret Sécurité". Ce livret a été envoyé aux entreprises adhérentes au régime prévoyance et santé HUMANIS de la Branche, ainsi qu'à leurs salariés individuellement. Il est destiné à réduire les risques d'accidents du travail liés à l'activité de nos cabinets et entreprises, en sensibilisant nos employés, tout en leur expliquant comment les éviter.

Les géomètres-experts ont été invités à promouvoir l'utilisation du "Livret Sécurité" auprès de leurs collaborateurs. La dernière page du livret les invite à co-signer avec leurs employés une attestation de prise de connaissance du contenu.

Pour remplir le livret, les salariés sont invités à utiliser les chasses aux risques correspondantes à leurs activités. Ces documents sont accessibles dans l'extranet APGTP avec les codes de connexion HUMANIS de l'employeur.

... Voir le Trait d'Union n°452 - Livret Sécurité

Les obligations des employeurs en matière de formation des salariés

Dans le cadre de la convention collective de 2005, la prime d'ancienneté a été abandonnée au profit du principe de progression de la rémunération en fonction des compétences et des qualifications des salariés, gage du développement de la "valeur" du cabinet.

De ceci découle des obligations de l'employeur en matière de formation.

Ces obligations s'exercent néanmoins dans un cadre juridique particulier, précisant que des formations CCP ou CQP ne peuvent être suivies par des salariés sans l'accord de leur employeur.

L'UNGE a diffusé la note de son avocat conseil sur le sujet ainsi qu'une jurisprudence récente de la Cour de Cassation tout en rappelant qu'avant de licencier pour insuffisance professionnelle, l'employeur doit démontrer qu'il a fait le nécessaire pour mettre son salarié à niveau.

... Voir le Trait d'Union n°468 - Les obligations des employeurs en matière de formation des salariés

Refonte du BTS géomètre-topographe

L'UNGE a été conviée à un entretien avec le Ministère de l'Éducation Nationale le 8 octobre dernier. Cet entretien, qui s'est tenu en compagnie de représentants de l'Ordre des géomètres-experts et des partenaires sociaux, a eu pour objectif de réfléchir au devenir du BTS géomètre-topographe.

Pour aborder au mieux cette rencontre, l'UNGE a interrogé ses adhérents afin d'obtenir des informations concernant leurs salariés.

Les résultats de ce sondage complétés d'informations transmises par les centres de formation au BTS géomètre-topographe a été diffusé aux adhérents.

... Voir le Trait d'Union n°493 - BTS Géomètre-Topographe - Résultat du sondage

Suite à cette première rencontre, la "5^{ème} commission professionnelle consultative Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction" (CPC5) initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s'est réunie le 17 décembre 2014 afin d'étudier le dossier d'opportunité de rénovation du BTS géomètre-topographe, présenté notamment par les représentants de l'UNGE.

Suite à cette présentation le Ministère a donné son feu vert pour revoir le référentiel du BTS.

Chaque adhérent a été appelé à apporter sa contribution sur ce sujet d'importance pour les cabinets et entreprises de géomètres-experts, mais également à épauler le groupe social de l'UNGE pour participer aux réunions de travail.

Ces travaux sont organisés en coordination avec l'Ordre des géomètres-experts.

... Voir le Trait d'union n°513 - Affaires sociales Révision du référentiel du BTS géomètre-topographe

Commissions et sous-commissions nationales paritaires

Les Commissions Paritaires Nationales définissent la politique de la Branche, prennent les décisions et

signent les accords paritaires engageant l'ensemble de la Branche.

Ces commissions sont au nombre de trois (voir plus haut les mandataires de l'UNGE) :

- La Commission Nationale de la Négociation Collective (CPNNC).
- La Commission Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP).
- La Commission de Gestion du Régime de Prévoyance (CPGRP).

Les sous-commissions sont des groupes de Travail dépendant des Commissions Paritaires Nationales CPNNC et CPNEFP qui œuvrent sur des thématiques spécifiques et proposent aux Commissions Paritaires Nationales des outils ou actions.

L'UNGE était représentée dans les sous-commissions actives en 2014 : Sous-commission CQP Encadrement (Patrick GUEBELS), sous-commission ACTALIANS (Patrick GUEBELS, Yves SARRAT), sous-commission sécurité (Thierry PRUVOST).

Également au sein des jurys CQP techniques topographiques et foncières (Stéphane CALLIES) et CCP Propriété (Jean-François BLADIER).

APGTP : Assemblée Générale annuelle

Mandataires : Amandine BOUCHON (membre de la CPNNC et de la CPNEFP), Alain PAPE (Co-président de la CPNNC), Gilles MESSIEZ-POCHE (Co-président de la CPNEFP).

L'Association du Paritarisme Géomètres Topographes Photogrammètres (APGTP) est l'organisme de gestion du paritarisme dans la Branche. Il organise notamment la collecte de la contribution des entreprises et organise administrativement le travail des commissions et le suivi des projets.

Il est co-présidé par l'UNGE et tient une ou plusieurs Assemblées Générales. Tous les ans le syndicat des géomètres-experts est représenté à chacune de ces Assemblées Générales.

Actualités juridiques sociales

L'UNGE informe et accompagne ses adhérents dans leur vie de chef d'entreprise et répond aux questions juridiques sociales qu'ils se posent avec le Trait d'Union "social" de l'UNGE d'actualité juridique.

Les sujets abordés :

- La journée de solidarité.

...✚ Voir le Trait d'Union n°457 - *La journée de solidarité - Travaillez-vous le lundi de Pentecôte ?*

- Le registre spécial de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement.
- Le prêt de main d'œuvre.

...✚ Voir le Trait d'Union n°463 - *Actualité juridique sociale : Registre de consignation des alertes et prêt de main d'œuvre*

- La rupture conventionnelle du contrat de travail.
- Le licenciement économique.

...✚ Voir le Trait d'Union n°505 - *Actualité juridique : Licenciement économique et Rupture conventionnelle*

- Le compte personnel de prévention de la pénibilité.

...✚ Voir le Trait d'Union n°514 - *Affaires sociales : Le compte personnel de prévention de la pénibilité*

Actualités complétées par La lettre sociale UNAPL et le Mensuel BARTHELEMY (avocat conseil de l'UNGE).

Paritarisme des Professions Libérales

Mandataires : Alain PAPE.

En application de l'article 5 de l'accord du 28 septembre 2012, une association ayant pour titre "Association pour le développement du DS et du paritarisme dans l'interprofession des PL" a été fondée en février 2014 entre les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel et l'UNAPL.

L'association est administrée par un conseil d'administration paritaire composée comme suit :

- Un représentant désigné par chaque organisation syndicale de salariés signataire de l'accord (un suppléant et un titulaire)
- Et autant de représentants désignés par l'UNAPL parmi ses syndicats membres.

L'UNGE est parmi les représentants du collège employeurs.

Cette association a pour but de définir les modalités de la mise en place du financement du paritarisme pour les Professions Libérales.

Avocats et conseil



Service de questions sociales

En 2014, 110 questions relatives à l'application de la Convention Collective Nationale et au droit social ont été posées à l'avocat conseil de l'UNGE.

Le service est assuré par le cabinet BARTHELEMY AVOCATS.

Questions sur la Concurrence, les appels d'offre et le droit des personnes publiques

En 2014, 9 questions relatives à la Concurrence ont été transmises au groupe de travail Concurrence et/ou à l'avocat-conseil CABANES ET NEVEU pour traitement.

Assurances



Les services Assurance

L'UNGE met à la disposition de ses adhérents, de ses Chambres et de ses élus différents services d'assurances :

Pour les adhérents :

- Une assurance du matériel topographique négociée auprès d'Allianz.

L'UNGE, avec son partenaire De Clarens (courtier d'assurances), met à la disposition de ses adhérents une assurance dommage du matériel topographique négociée auprès d'Allianz (compagnie d'assurance) à un taux et des conditions d'assurances préférentiels notamment :

- ▶ Garantie vol étendue aux vols sans agression et sans effraction.
- ▶ Prise en charge des frais de location d'un matériel de remplacement en cas d'immobilisation.
- ▶ Valeur à neuf pendant 5 ans.
- ▶ Garantie en tous lieux y compris transport...

- Une assurance responsabilité civile du dirigeant à un tarif négocié auprès de CNA.

- Une assurance protection juridique Groupama contrat n°504555 (inclue dans la cotisation). Changement pour 2014 : Garantie Recouvrement Judiciaire des Impayés : Le seuil d'intervention de Groupama PJ est passé à 1000€ TTC avec application d'une franchise de 10% sur les sommes recouvrées par l'intermédiaire de Groupama PJ (contre 15% auparavant).

Pour les Chambres départementales et Régionales UNGE : une assurance responsabilité civile exploitation et professionnelle nationale couvrant les Chambres UNGE et leurs élus dans le cadre des événements qu'ils organisent et auxquels ils participent.

- ...✦ Voir le Trait d'Union n°439 - *Le point sur les assurances*
- ...✦ Voir le Trait d'Union n°465 - *Assurance protection juridique nouvelle procédure d'ouverture des sinistres*
- ...✦ Voir le Trait d'Union n°479 - *Assurance dommage matériel topographique à conditions négociées*

Partenariats et représentation



Groupe de Réflexion Recherche et Développement

Mandataires : Serge GARRIGOU, Alain PAPE, Michel SAGNIEZ.

Ce groupe de réflexion prospective a pour objectifs entre autres de développer un réseau de contacts interprofessionnels afin d'impliquer la profession de géomètres-experts et en particulier l'UNGE dans les grands chantiers d'évolutions professionnelles.

En 2014 il a consacré ses travaux à l'innovation technologique et a intégré les travaux de commissions créées par les professionnels du Cadre de vie en matière de maquette numérique et de BIM.

Il a notamment noué des contacts fructueux avec l'UNTEC et son Président Pierre MIT, et Bertrand DELCAMBRE, ambassadeur du numérique dans le bâtiment nommé en 2014 par Mme le Ministre Sylvia PINEL.

Observatoire de la Concurrence Public/Privé (OCP)

Mandataires : Serge GARRIGOU.

L'**Observatoire** de la Concurrence Public/Privé (OCP) regroupe plusieurs syndicats des professionnels du Cadre de Vie et de l'ingénierie*.

Créé en 2000 à l'initiative de l'UNGE, cet observatoire est un lieu d'échanges et de travail, dont les membres recensent, étudient et portent à connaissance les règles qui s'appliquent à tous les opérateurs publics ou privés du marché, de façon à ce qu'elles soient respectées ou dénoncées dans les situations de concurrence déloyale. Il pratique également une veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle.

Serge GARRIGOU, Président d'Honneur de l'UNGE, a été élu le 6 novembre dernier, Président de l'OCP. Il succède ainsi à Gilbert RAMUS, architecte.

*ACAD, CEF, CINOVA, CNIEFEB, FFP, SYNTEC Ingénierie, UNGE, UNSFA, UNTEC

... Voir le Trait d'Union n°504 - Serge GARRIGOU nouveau Président de l'OCP

UNAPL

L'UNGE est membre de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

Michel SAGNIEZ est membre de son Comité Directeur.

Serge GARRIGOU, Président d'Honneur de l'UNGE, est Secrétaire Général-Adjoint du Bureau national et membre du Comité exécutif de l'UNAPL.

Autres mandataires UNGE à l'UNAPL :

- Représentant à la Commission des Affaires européennes : Patrick GUEBELS.
- Représentant à la Commission des Affaires sociales et dialogue social : Alain PAPE.
- Représentant à la Commission des Affaires économiques et fiscales : Augustin LEVIN.

Dérèglementation des Professions Libérales : Pas d'appel de l'UNGE à la grève

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale qui fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique.

Au sein de l'UNAPL, l'UNGE est un des membres actifs grâce notamment à l'implication de Serge GARRIGOU, Président d'Honneur de l'UNGE et Secrétaire Général Adjoint du Bureau National et Comité Exécutif de l'UNAPL.

Récemment, l'UNAPL s'est particulièrement investie dans un contre argumentaire aux discours offensifs à l'encontre des professions réglementées prononcé par le Ministre de l'Economie et du Redressement productif, Arnaud MONTEBOURG.

L'UNGE soutient dans son action l'UNAPL, qui rend compte et informe ses adhérents de toutes ses actions et communications nationales sur ce sujet.

L'UNGE a voté le 11 septembre dernier, à l'instar des 61 autres professions libérales représentées au sein de l'UNAPL et au titre de la solidarité entre professions libérales, un texte demandant des clarifications sur le projet de loi impactant les professions réglementées.

Ce vote a fait suite à la stigmatisation brutale des professionnels libéraux, pourtant au service de l'intérêt collectif.

Dans le cadre des actions développées par l'UNAPL, une journée sans professionnels libéraux a été menée le 30 septembre dernier. Une autre journée de mobilisation se tiendra le 22 janvier 2015.

Toutefois, ces projets de dérèglementation ne concernant pas la profession, notamment du fait des évolutions qu'elle a déjà subi par le passé, l'UNGE n'appelle pas à la "grève" ou aux journées "sans professionnels libéraux".

De plus, Mme le Ministre Sylvia PINEL a, dans un discours rassurant prononcé lors de la séance de clôture du Congrès de l'Ordre des géomètres-experts à Montpellier en septembre 2014, répondu globalement aux inquiétudes de la profession.

Le syndicat reste cependant toujours vigilant sur le devenir de notre profession et de la Profession Libérale dans son ensemble.

Cependant, suivant ses convictions, chaque confrère peut suivre le mouvement de grève initié par l'UNAPL s'il le souhaite.

... Voir le Trait d'Union n°482 - Mobilisation UNAPL contre la dérèglementation des professions libérales

... Voir le Trait d'Union n°487 - Dérèglementation des PL : Pas d'appel UNGE à la grève

Guide pratique UNAPL de l'accessibilité

La mise aux normes à l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public, qu'ils soient eux même publics ou privés, est obligatoire.

Les géomètres-experts sont donc concernés.

Dans ce cadre, l'Union Nationale des Professions Libérales, l'UNAPL, a édité le "Guide pratique de l'accessibilité".

La version actualisée du guide datée d'octobre 2014 a été diffusée aux adhérents. Elle présente en détail les obligations et les échéances à respecter.

Afin d'aider ses adhérents dans leurs démarches, l'UNGE tient également à disposition la liste des géomètres-experts adhérents au groupement VISAGE® pratiquant l'activité du diagnostic accessibilité.

... Voir le Trait d'Union n°498 - Guide pratique de l'accessibilité UNAPL

Observatoire prospectif des Métiers et des compétences dans les Professions Libérales (OMPL)

Patrick GUÉBELS, ancien Vice-président de l'UNGE, est Président de l'OMPL.

L'**Observatoire** prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales, OMPL, est l'outil d'expertise et de prospective en matière d'emploi, de compétences et de formation, des professions libérales des secteurs de la santé, du droit, de cadre de vie et technique. Il regroupe actuellement 13 branches professionnelles.

Enquête OMPL : La qualité de vie au travail des salariés de nos cabinets

Le **bien-être** au travail n'est pas un concept abstrait, bien au contraire. Des salariés qui se sentent bien dans leur emploi, c'est une entreprise plus performante. Le bien-être au travail recouvre plusieurs dimensions : connaissance des objectifs de l'entreprise! Information des conditions d'évolution dans l'entreprise! Un emploi en cohérence avec ses compétences! Des actions de formation adaptées à son emploi!...

L'**enquête** lancée par l'Observatoire prospectif des Métiers et des compétences dans les Professions Libérales (OMPL) dans l'ensemble des Professions Libérales a permis de déterminer dans quelle mesure les salariés se sentent concernés et impliqués dans leur entreprise.

...✚ Voir le Trait d'Union n°459 - *Enquête OMPL : La qualité de vie au travail des salariés de nos cabinets*

...✚ Voir le Trait d'Union n°476 - *Rappel : Enquête OMPL : Qualité de vie au travail des salariés*

...✚ Trait d'Union n°496 - *Rapport d'activité de l'OMPL*

Partenariat UNGE - LCL / INTERFIMO

Un **partenariat** entre l'UNGE et LCL et Interfimo propose aux adhérents des avantages financiers et la possibilité d'interroger leurs spécialistes des deux structures sur les questions de financement, de valorisation d'entreprise, de gestion patrimoniale ou encore d'organisation de la retraite.

CIPAV

La **CIPAV** a, cette année, renouvelé partiellement les membres de son Conseil d'administration. Les géomètres-experts étaient concernés par l'élection du collège 1 "Aménagement de l'Espace, du Bâti et du Cadre de vie".

Adhérente de l'Union Nationale des Professions Libérales, et pour assurer la défense des intérêts des professionnels du bâti, de l'aménagement et du Cadre de Vie, l'UNGE, tout comme l'UNTEC, le CINOV et l'UNSAFA, a soutenu les candidats affiliés à l'UNAPL.

D'autant que les négociations au sein de la CIPAV se tiennent à un niveau intersyndical, où l'UNAPL a toute sa place et le poids nécessaire à la représentation des professions libérales.

L'**UNGE** est représentée au Conseil d'Administration à la caisse de retraite par le biais des représentants de l'UNTEC notamment. Divers dysfonctionnements ont été signalés.

...✚ Voir les Traits d'Union n°501 & 506 - *Elections au Conseil d'Administration CIPAV 2014*

Mutualisation des travaux des chambres

Les Chambres départementales et régionales de l'UNGE œuvrent localement à des actions syndicales de proximité ou à caractère national.

La mutualisation de ces actions au niveau national permet de partager avec les adhérents et les autres Chambres de l'UNGE, les actions, outils ou initiatives mis en place par ces Chambres.

C'est l'objectif des Traits d'Union "Focus sur...".

Les Chambres sont incitées à remonter au national leurs actions afin d'en faire profiter tous les adhérents de l'UNGE.

Guide urbanisme de la Chambre de l'Isère

La Chambre départementale UNGE des géomètres-experts de l'Isère a réalisé, en collaboration avec le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Grenoble, un guide pratique sur la mise en application des autorisations d'urbanisme.

Ce guide est consultable sur le site internet de l'UNGE www.unge.net.

... Voir le Trait d'Union N°437 - Focus sur les travaux des Chambres UNGE : Guide urbanisme de la Chambre de l'Isère

Principe de la Rochelle : Document de communication UNGE Ile-de-France

Les Pôles "Copropriété" et "Communication" de la Chambre Régionale UNGE d'Ile de France ont rédigé un document destiné à promouvoir le principe de la Rochelle, exposé par le Commissaire du Gouvernement Daniel LABETOUILLE lors du 41^{ème} congrès des géomètres-experts en septembre 2012 et rappelé par François MAZUYER le 20 février dernier, en vertu duquel les plans annexés à l'état descriptif de division lors de la mise en copropriété d'un immeuble relèvent du domaine de compétence réservé du géomètre-expert dans le cadre de sa délégation de service public.

Ce document a été mis à la disposition :

- Des Chambres UNGE, pour prise de contact avec les Chambres départementales des Notaires afin d'asseoir ce principe de la Rochelle.
- Des adhérents UNGE, pour diffusion à leurs contacts individuels.

Retrouvez également ce document dans votre extranet partie documents, "documentation Chambres" ou "documentation adhérent" / Mutualisation des travaux des Chambres / "Principe de la Rochelle".

... Voir le Trait d'Union n°451 - Principe de la Rochelle : Document de communication UNGE Ile-de-France

Les parutions de la Chambre régionale UNGE Ile de France

La Chambre régionale UNGE d'Ile de France, par le biais des travaux de ses pôles Communication, Copropriété et Droit des Sols, propose aux adhérents d'accéder à l'ensemble des articles rédigés par ces pôles et diffusés via divers supports de web-presse, et visant à la mise en valeur des compétences des géomètres-experts.

Ces articles sont mis à la disposition des adhérents en vue d'une diffusion auprès de leurs clients et partenaires.

... Voir le Trait d'Union n°480 - Focus sur les travaux des Chambres : Parutions de la Chambre UNGE IDF

Modèles de courriers de recours gracieux en matière d'urbanisme

Depuis plus d'une dizaine d'années, la politique gouvernementale en matière d'urbanisation, consiste en la densification du bâti existant et une meilleure maîtrise de l'espace.

Nous l'avons vu avec l'adoption des différentes lois telles que SRU, ENL, Grenelle I et II, les réformes de l'urbanisme de 2007 et 2012 et aujourd'hui la loi ALUR.

Constatant les difficultés rencontrées par les consœurs et confrères, la chambre régionale UNGE IDF a décidé de s'adjoindre les services de M. JEANNIN, pour la rédaction de courriers types mis à la disposition des cabinets en cas de recours gracieux.

Attention :

- Il s'agit de lettres générales, qui pourront nécessiter des applications particulières. Elles ne s'appliquent donc pas à tous les cas ;
- Ces lettres ne peuvent servir que pour mener une démarche amiable.

Une méthodologie à étudier avant toute utilisation a été élaborée par le pôle droit des sols UNGE IDF.

L'ensemble des modèles de courriers sont disponibles sur l'extranet UNGE / documents / Documentation Chambres / Mutualisation des travaux des chambres / Modèles courriers recours gracieux.

... Voir le Trait d'Union n°496 - Focus sur les travaux UNGE IDF : Modèles recours gracieux en urbanisme

Mesure du sommet de la barre des écrins organisé par la Chambre régionale UNGE PACA-Corse

Cet été malgré des conditions climatiques très difficiles, rarement vues sur la Barre de mémoire de guide, une cordée de géomètres-experts est partie à l'assaut du plus haut massif de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour en établir de façon scientifique et pour la première fois une mesure centimétrique.

Cette expédition interprofessionnelle organisée par la Chambre régionale UNGE PACA-Corse a permis mesurer pour la première fois au centimètre près l'altitude de la barre, le plus haut massif de la région PACA, et mettre en place des repères physiques stables qui permettront aux scientifiques de suivre son évolution dans le temps, ce que l'on appelle la surrection.

Cette campagne des Ecrins relevait plusieurs autres défis : dans le respect du développement durable, il s'agissait de témoigner de l'expertise du métier de géomètre-expert, "des professionnels de terrain qui ont aussi réalisé un véritable exploit sportif." Et pour la petite histoire, un notaire en a même profité, en guise de clin d'œil, pour rédiger l'acte notarié le plus haut de France avec la collaboration des géomètres-experts.

Séminaire franco-allemand "Collectivités et aménagement" organisé par la Chambre départementale UNGE du Calvados

Tous les deux ans, élus, techniciens et professionnels du département du Calvados et du district de Basse-Franconie (Allemagne) se retrouvent pour une rencontre dont l'exemplarité a été saluée au niveau européen. Intitulé "Développement urbain, gestion de l'environnement et structures intercommunales", ce séminaire s'est tenu cette année en territoire normand et a combiné réflexion théorique et visites de terrain.

... Voir le Trait d'Union n°511 - Actions des Chambres UNGE PACA Corse et Calvados



E-boutique



Des mises à jour graphiques et de contenu des supports de communication destinés aux Chambres et aux adhérents sont en cours : panneaux d'affichage réglementaires, plaquettes, guide pratique de l'urbanisme, totems, kit de communication des chambres, etc...

Des produits siglés aux couleurs de l'UNGE et, pour certains, personnalisables, ont été proposés aux adhérents en 2014 : panneaux d'affichage réglementaire, enveloppes, agenda Quo Vadis.

Echanges



L'UNGE présente au Congrès OGE de Montpellier 2014

Le 42^{ème} Congrès de l'Ordre des géomètres-experts, évènement incontournable de la profession, s'est tenu à Montpellier du 9 au 11 septembre 2014 et a porté sur le thème "risque et aménagement".

Le Comité Directeur de l'UNGE s'est réuni le 9 septembre au matin sur le site du Congrès.

Vos élus nationaux et régionaux ont ensuite accueilli les géomètres-experts sur le stand de l'UNGE pour échanger avec eux sur les sujets touchant à l'actualité de la profession et du syndicat.

... Voir le Trait d'Union n°470 et 485 - L'UNGE présente au Congrès OGE de Montpellier 2014

Assemblées des Comités Régionaux (ACR) décentralisées

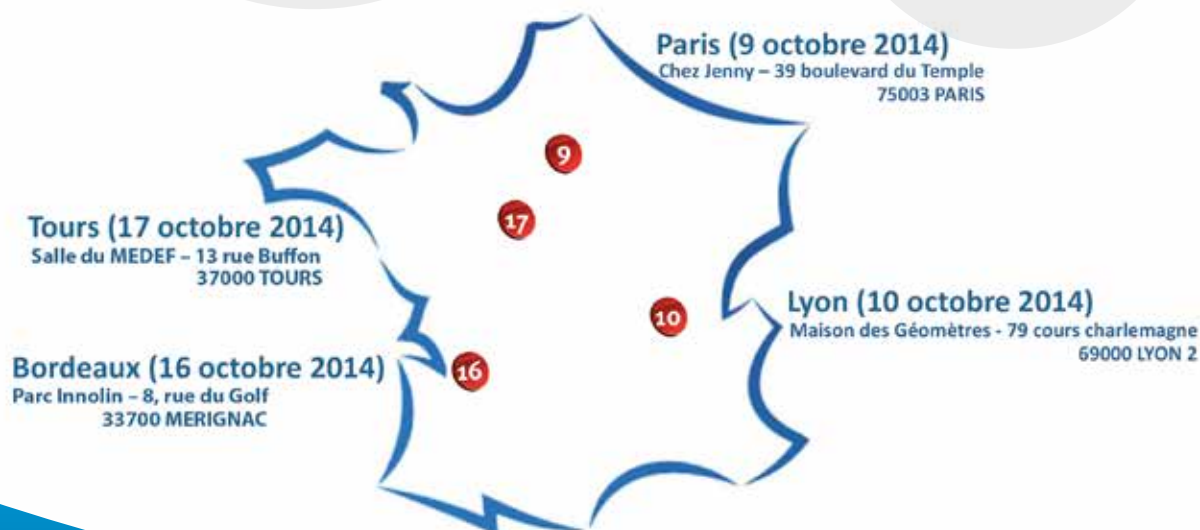
Quatre rassemblements interrégionaux se sont tenus en 2014 réunissant les membres du Bureau National et une centaine d'élus régionaux et départementaux de l'UNGE :

Les Assemblées des Comités Régionaux sont un moment fort de la vie du syndicat où vos élus sont invités à échanger avec le Bureau National.

Cette année les ACR ont été consacrées à la présentation du "Guide de l'élus et du mandataire UNGE" outil facilitant la tâche des représentants de l'UNGE. Cette présentation a été suivie d'échanges entre les participants.

Lors de ces échanges, ont notamment été abordés :

- La question des Chambres départementales en tant que relais de l'OGÉ .
- L'adhésion des membres.
- Les partenaires des Chambres.
- Les Groupes de Travail de l'UNGE.
- Les questions de concurrence.
- La mise à disposition des modèles de courriers de recours gracieux.
- La formation.
- Les mandataires de l'UNGE.
- Le paritarisme.
- VISAGE®.
- PRESAGE®.



- Le fonctionnement des Chambres.
- Les cotisations.
- La trésorerie des Chambres.
- Les missions des Présidents de Chambre.
- Les outils de communication.
- Les outils informatiques.
- Les services aux adhérents.

...✚ Voir le Trait d'Union n°490 - *Assemblées des Comités Régionaux 2014 - Le rendez-vous de vos élus UNGE*

Assemblée Générale Nationale de l'UNGE les 23 & 24 janvier 2014 au Palais des Congrès de Dijon

L'Assemblée Générale nationale de l'UNGE s'est tenue les 23 et 24 janvier 2014 au Palais des Congrès de Dijon.

Sur le thème "géomètres-experts : Conduire le changement", cet évènement annuel incontournable du syndicat a rassemblé quelques 190 adhérents et accompagnants, et a proposé pendant deux jours de nombreux temps forts :

- Une édition de Tribunes et débats sur le thème "Géomètres-experts : Conduire le changement", animée par **Michel RAVELET**.
- L'Assemblée statutaire et la participation aux grands évènements de la vie du syndicat et notamment au renouvellement de ses instances nationales.
- Des ateliers de formation liés aux questions stratégiques propres au géomètre-expert, chef d'entreprise (Conduire le Changement, Social/RH/équipes, Marchés/économie, Marketing/communication).
- Un salon professionnel permanent.
- Des temps de rencontres conviviaux.

Les restitutions des votes portant notamment sur les nouvelles modalités de cotisation, des ateliers et le rapport d'activité 2013 ont été diffusés aux adhérents.

...✚ Voir le Trait d'Union n°427 - *AG 2014 : Programme des ateliers et derniers jours pour vous inscrire*

...✚ Voir le Trait d'Union n°434 - *Assemblée Générale 2014 : Restitutions*

Assemblée Générale Nationale de l'UNGE le 23 janvier 2015 au Cercle National des Armées à Paris

Le métier de géomètre-expert mais, au-delà, tous les métiers des professionnels libéraux du Cadre de Vie, vivent une véritable révolution technologique. Collecte de données en 3D, imagerie, numérisation et traitement de données numériques et bases de données complexes,

traitement graphique, maquette numérique, drones... sont autant de nouveaux outils et supports de réalisation des interventions.

Cette évolution, aussi rapide que radicale, a des impacts profonds sur les activités, l'organisation et la nature du travail mais aussi sur les profils et le management des équipes. C'est pourquoi l'UNGE a décidé d'organiser une journée de formation sur le thème "Management et Technologie", ouverte à tous les professionnels Libéraux du Cadre de Vie.

...✚ Voir le Trait d'Union n°477 - *Assemblée Générale UNGE 2015 - Save the date! Trait d'Union*

...✚ Voir le Trait d'Union n°503 - *Assemblée Générale UNGE 2015 - Rendez-vous!*

...✚ Voir le Trait d'Union n°509 - *Assemblée Générale UNGE 2015 - Le programme*

...✚ Voir le Trait d'Union n°512 - *Assemblée Générale UNGE 2015 - Les inscriptions sont ouvertes*

...✚ Voir le Trait d'Union n°515 - *Assemblée Générale UNGE 2015 - Les inscriptions sont ouvertes*

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, starting from the top right of the word 'Notes' and extending across the page.

A series of 25 horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



2014
Rapport d'activité